

Ostiis descenderunt.
Les soldats du port de Rome
d'Auguste à Gordien III.

Benoît Fourneau

Louvain-la-Neuve, 2 septembre 2017

[Extrait des [Folia Electronica Classica](#), t. 34, juillet-décembre 2017]

*Ostiis descenderunt.***Les soldats du port de Rome d'Auguste à Gordien III**

par

Benoît Fourneau<benoitfourneau@live.be>**Table des matières**

I.	INTRODUCTION	3
	Port et porte de Rome	3
II.	LA SÉCURITÉ DANS LE PORT IMPÉRIAL	4
	Le détachement de la flotte	4
	Les vigiles	6
	Les autres cohortes	8
	Les « services secrets »	9
	Un port stratégique	10
III.	UN TREMPLIN POUR LES CHEVALIERS	11
	Garder les faveurs impériales	12
	S'élever par le mérite	14
IV.	VIVRE ET MOURIR AU SERVICE DE L'EMPEREUR	17
	Les rites funéraires	17
	L'entourage des soldats	18
	Une garnison recrutée aux quatre coins de l'empire	19
	L'espérance de vie dans le port	19
V.	AVEC L'AIDE DES DIEUX	21
	Les divinités protectrices	21
	Les autres divinités	25
VI.	CONCLUSION	26
VII.	BIBLIOGRAPHIE	28
VIII.	TABLE DES FIGURES	30

I. INTRODUCTION

Cet article portera sur l'étude des militaires stationnés ou de passage à Ostie, le port de Rome¹. La ville (l'actuel site d'*Ostia Antica*), en bonne partie fouillée, a livré plusieurs milliers d'inscriptions latines. Certaines révèlent que la zone portuaire accueillit des soldats d'origines, de grades et d'unités très divers tout au long du Haut-Empire. Alors que jusqu'à présent, aucune étude spécifique ne semble avoir été réalisée sur le sujet, cet article tentera d'expliquer les causes de cette impressionnante diversité. La période couverte par cette étude se limitera aux trois siècles du Haut-Empire (27 BC – vers 240 AC), étant donné qu'avant le règne d'Auguste nous ne disposons pas de suffisamment de sources épigraphiques et qu'à partir de la crise du 3^e siècle, les militaires se firent plus rares dans le port. Aux inscriptions déjà évoquées, s'ajoutent les vestiges archéologiques tels que les casernes, les chapelles et les installations portuaires, mais aussi les écrits des anciens, notamment ceux de Varron (*Chronique*), Tite-Live (*Histoire romaine*) et Suétone (*Vies des douze Césars*).

Nous envisagerons tout d'abord les raisons qui justifient une telle présence militaire dans le port et pourquoi différents types d'unités y furent stationnés. Dans un second temps, il s'agira de déterminer si le passage à Ostie constituait un tremplin pour la carrière des plus haut-gradés. Après avoir abordé ces aspects, nous nous intéresserons de plus près à la vie privée de ces soldats : D'où venaient-ils ? Avaient-ils une famille dans les environs du port ? Quelles étaient leurs pratiques funéraires ? Et enfin, à quelles divinités rendaient-ils un culte ?

Port et porte de Rome²

Le site d'**Ostie** semble avoir été occupé par un *castrum* dès la fin du 4^e siècle. Depuis la prise de Véies (396 BC), Rome cherchait en effet à contrôler le cours inférieur du Tibre ainsi que l'accès aux salines avoisinantes. Quant à la tradition littéraire³, elle attribua la fondation de cette « première colonie » au quatrième roi de Rome, Ancus Marcius (vers 620 BC), probablement à tort puisqu'aucun vestige de l'époque royale n'a été découvert à ce jour. Située à l'embouchure (*ostia*) du Tibre et dépourvue de crique naturelle, Ostie se développa comme port fluvial mais ce n'est qu'à partir de la deuxième guerre punique (218-202) qu'elle devint l'importante base navale de la République. Son enjeu devint d'autant plus stratégique que le ravitaillement annonaire de Rome y transitait.

Face à l'ensablement du fleuve et à l'ampleur croissante du trafic, les infrastructures d'Ostie se révélèrent très vite inadéquates, provoquant de graves pénuries de blé dans la capitale. Afin d'y remédier, l'empereur Claude entreprit de longs travaux (de 42 à 54) pour aménager, trois kilomètres plus au nord, un bassin artificiel (**Portus**), pouvant accueillir jusqu'à

¹ Cet article est issu de mon mémoire de Master : Fourneau, B., *La présence militaire à Ostie et Portus sous le Haut-Empire*, Université catholique de Louvain – B Louvain-la-Neuve, réalisé en 2015 sous la direction de Françoise Van Haepelen.

² D'après le titre choisi par Descoedres : « *Ostia : port et porte de la Rome antique* » (2001).

³ Notamment Ennius (*Annales*, II, 144-145), Cicéron (*De Republica*, II, 3, 5 et II, 18, 33), Tite-Live (*Histoire romaine*, I, 33, 6-9) ou encore Denys d'Halicarnasse (*Les Antiquités romaines*, III, 44).

300 navires⁴. Grâce aux importantes ressources matérielles et humaines qu'il ramena de ses campagnes en Dacie (101-102 et 105-106), Trajan finança la construction d'un second bassin⁵ (hexagonal) plus en retrait dans les terres. Les vestiges de l'ancien port sont aujourd'hui enclavés à l'intérieur des terres, à plus de trois kilomètres du littoral antique.

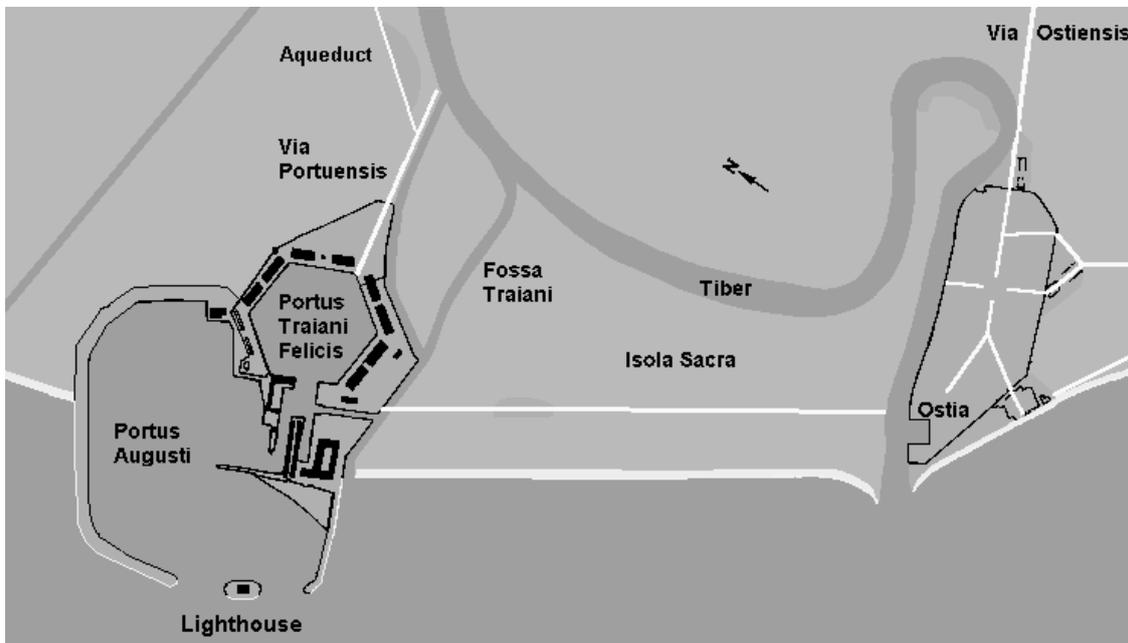


Fig. 1. Localisation d'Ostie et de Portus (<http://www.ostia-antica.org/map/plan1.htm>)

II. LA SÉCURITÉ DANS LE PORT IMPÉRIAL

Le détachement de la flotte

La plus ancienne trace d'une présence militaire dans le port de Rome remonterait à la seconde guerre punique. Ostie aurait alors disposé, d'après l'historien Tite-Live, d'une flotte militaire forte d'au moins trente quinquères⁶ et devint dès lors une importante base navale⁷. Mais dès le règne d'Auguste, ce rôle fut assumé par les ports stratégiques de Misène, au nord du golfe de Naples, et de Ravenne, en Adriatique. Les deux escadres de la flotte

⁴ Suétone (*Claude*, XX) parle de 30.000 hommes, soit 300 quinquères pouvant chacune contenir une centaine d'hommes. Reddé 1986, p. 355 et 356. Le port d'Ostie aurait ainsi pu accueillir dix fois plus de navires que sous la République (cf. infra).

⁵ Le Bohec 2014, p. 75.

⁶ T.-L., *Histoire Romaine*, XXVI, 19 : « Ita cum triginta navium classe - omnes autem quinqueremes erat - ostiis Tiberis. »

⁷ Reddé 1986, p. 201.

impériale qui y étaient basées et qui disposaient chacune d'une légion⁸ contrôlaient de ce fait tant la Méditerranée occidentale qu'orientale. Un grand nombre d'inscriptions retrouvées dans la zone portuaire prouve néanmoins qu'Ostie continua d'accueillir les matelots des flottes de Misène (*NSA* 1953, 276 ; *AE* 2010, 245 ; *CIL* XIV, 110, 191, 234, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242 et 243) et de Ravenne (*CIL* XIV, 191 et 4496-7). Le port aurait en effet disposé d'un détachement permanent dès le règne de Claude et tout au long du Haut-Empire. La présence régulière de *classarii* à Ostie sous le règne de Vespasien est par ailleurs mentionnée chez Suétone (*Vespasien*, VIII)⁹. C'est grâce aux inscriptions funéraires que les noms de ces soldats et, parfois, des navires sur lesquels ils servaient nous sont parvenus. Nous savons par exemple qu'un certain M. Antonius Valentinus faisait partie de l'équipage de la trirème *Jupiter* (*CIL* XIV, 233), C. Julius Antullus de la trirème *Fides* (*CIL* XIV, 237) et Q. Lusius Rufus de la trirème *Mercure* (*CIL* XIV, 239). C. Julius Italicus (*NSA*, 1953, 276) et Ulpus Marcianus (*CIL* XIV, 241) auraient tout deux servi sur le même navire : la trirème *Hercule* de la flotte de Misène, bien qu'il ne soit pas possible de déterminer s'ils vécurent à la même époque.

Faute de précisions dans les sources, l'importance numérique de ces détachements ne peut être évaluée. Ils étaient placés sous le commandement d'un triérarque (*CIL* XIV, 110 : « *milites classis praetoriae Misenensis cum essent Ostia sub cura cuiusdam Iusti trierararchi* ») ou d'un navarque (*AE* 2010, 245 : « *Lucius Hortensius Heraclida nauarchus classis praetoriae Misenensis* »), officiers qui avaient la charge d'un ou plusieurs navires¹⁰. Les inscriptions dont nous disposons semblent indiquer que chaque détachement comptait au moins l'équipage d'une trirème, estimé à quarante épibates pour une chiourme de cent-septante rameurs¹¹.

La présence d'un détachement de la flotte dans ce port déjà tellement encombré par les activités commerciales trouve plusieurs explications. D'abord, jusqu'à la création de *Centumcellae* par Trajan, Ostie constituait l'unique base dans laquelle les flottes militaires pouvaient relâcher au nord de Misène¹² et sa situation leur permettait aisément d'intervenir en Méditerranée occidentale ; ce qui explique par ailleurs pourquoi la grande majorité des soldats qui y sont attestés appartenaient à l'escadre misénate. L'un d'entre-eux, le centurion Antonius Longus, servait justement sur le navire amiral de la flotte : l'hexère *Ops* (*CIL* XIV, 232) qui, d'après C.G. Starr et R. Meiggs, aurait conduit l'empereur vers les provinces occidentales, ces navires étant parfois réquisitionnés pour les voyages officiels¹³. D'autre part, une inscription votive de la première moitié du 3^e siècle (*AE* 2010, 245) attesterait la présence d'un détachement de marins dans les *horrea* d'Ostie où elle fut retrouvée. Lucius Hortensius Heraclida – qui donna son nom aux *horrea* (dits « d'Hortensius ») – fit réaliser l'inscription

⁸ Végèce, IV, 31. Elles acquièrent sous Domitien le titre honorifique de « prétorienne » (*classes praetoriae Misenatium et Ravennatium*) pour l'avoir soutenu lors de la guerre civile de 68-69. Le Bohec 2014, p. 99 et 119 ; Reddé 1986, p. 354.

⁹ Reddé 1986, p. 201-202 ; Starr 1941, p. 17.

¹⁰ Cébeillac et al. 2010, p. 220 ; Starr 1941, p. 43-44.

¹¹ Reddé 1986, p. 356.

¹² Reddé 1986, p. 402.

¹³ Meiggs 1960, p. 304 et 307 ; Starr 1941, p. 17, 43 et 53. Certains de ces voyages nous sont d'ailleurs rapportés par les anciens : Tacite (*Histoires*, II, 9), Juvénal (*Satires*, VIII, 167-176), Dio (LX, 21, 3 et LXIII, 27, 2) et Suétone (*Néron*, XLVII).

alors qu'il était navarque de la flotte de Misène. Il est possible que le détachement placé sous son commandement ait été chargé de surveiller cet entrepôt public et le blé de l'annone qu'il contenait, d'approvisionner la garnison d'Ostie, voire même les troupes en campagne dans la partie occidentale de la Méditerranée¹⁴. Sans doute s'agit-il là des enjeux qui motivèrent l'affectation d'un détachement de la flotte dans le port de Rome dès le 1^{er} siècle de notre ère, bien que nous ne disposions malheureusement pas de témoignages aussi anciens. Enfin, il est également possible que la zone portuaire ait accueilli les détachements de marins qui œuvraient au Colisée et à la Naumachie d'Auguste puisque leurs *castra* de Rome n'étaient pas situés dans des endroits propices aux activités maritimes¹⁵. Quoi qu'il en soit, la localisation exacte de l'arsenal d'Ostie demeure incertaine. Il pourrait s'agir de l'ancien *navale* restauré à Portus dans le courant du 2^e siècle (*CIL* XIV, 376)¹⁶. La caserne des marins, quant à elle, se trouvait peut-être à proximité des *navalia* d'Ostie, dans une zone qui reste encore largement à explorer.

Ce rapport d'interdépendance qui s'était développé entre la capitale et son port ne fit que se renforcer sous le Haut-Empire. Comme l'avait souligné Fr.-D. Deltenre, « le rôle particulièrement important d'Ostie en tant que port de Rome et clé de son ravitaillement explique aisément la nécessité de la présence dans la ville d'un certain nombre d'infrastructures liées à la sécurité de la cité et de ses installations »¹⁷. Il n'est donc pas étonnant que les empereurs aient rapidement fait appel à d'autres troupes dans la zone portuaire.

Les vigiles

C'est sans doute la multiplication des incendies de plus grande ampleur dans les dernières décennies de la République et durant la guerre civile, qui poussa Auguste à mettre en place, en 6 de notre ère, un corps de troupes spécifiquement destiné à la lutte contre le feu¹⁸. Les quatorze quartiers de la capitale étaient désormais surveillés par sept cohortes de vigiles. Dès le règne de Claude, Ostie et Pouzzoles disposèrent de leur propre cohorte présente en permanence¹⁹. Ces soldats du feu effectuaient des patrouilles dans la ville, de jour comme de nuit, aussi bien pour prévenir les incendies que pour assurer la sécurité des rues et rapporter les mouvements dangereux dans la cité²⁰. Au cours de sa ronde du 25 avril 215, le vigile *sebaciarius* (« veilleur de nuit ») Calpurnius laissa un graffito (*CIL* XIV, 4530) dans un petit

¹⁴ Van Haepelen, *Vie religieuse et horrea*, dans *Archiv für Religionsgeschichte*, Band 12, 2010, p. 254 ; Reddé 1986, p. 370-399.

¹⁵ Ils assuraient le déploiement du *velum* qui protégeait les spectateurs du soleil et participaient sans doute aussi aux combats navals. Le Bohec 2014, p. 118 ; Reddé 1986, p. 203 et 451 ; Meiggs 1960, p. 305 ; Starr 1941, p. 20 et 23.

¹⁶ Reddé 1986, p. 201-203 ; Starr 1941, p. 17.

¹⁷ Deltenre 2005 (consulté le 17/08/2017).

¹⁸ Strabon (*Géographie*, V, 3, 7) et Suétone (*Divin Auguste*, XXX).

¹⁹ Suétone, *Claude*, XXV, 6 : « *Puteolis et Ostiae singulas cohortes ad arcendos incendiorum casus collocavit.* »

²⁰ Sheldon 2009, p. 220-221.

sanctuaire dédié à Silvanus, à l'arrière de l'Immeuble des Moulins (*regio I, insula III, 2*). L'endroit n'est pas anodin ; un incendie pouvait se déclarer à tout moment dans cette boulangerie où d'immenses fours permettaient de cuire le pain. Les fouilles de 1913 et 1916 ont d'ailleurs révélé que l'établissement avait été détruit par le feu à la fin du 3^e siècle et ne fut jamais reconstruit²¹. D'autres graffiti de ce genre furent retrouvés dans la caserne des vigiles, notamment celui d'Aelius Mansuetus (*CIL XIV, 4527d*) qui s'était qualifié d'*exactus later[nar]um* (« garde à la lanterne »)²². Les *bucinatores* M. Mirenius Julius et Julius Faustinus, quant à eux, écrivirent, au nom de la 1^{ère} cohorte de vigiles, sur l'enduit du poste de garde central (les *principia* de la caserne ; *CIL XIV, 4526a-b*) d'où ils claironnaient l'heure de la relève²³. D'autres graffiti relevés sur les pilastres des portails est, nord et sud (*CIL XIV, 4520, 4521 et 4522*) laissent penser que des sentinelles se tenaient aux différents accès du camp, trompant l'ennui des tours de garde en écrivant sur les murs²⁴. Afin de protéger cette cité aux innombrables foyers, fours et autels, et ses entrepôts, ces sapeurs-pompiers étaient parfois amenés à détruire des bâtiments, évitant ainsi la propagation des flammes. En temps de guerre, ils pouvaient aussi être sollicités pour la construction d'un fort, l'aménagement d'une chaussée, ou encore pour régler des problèmes dans les provinces.

Ces cohortes, quingénaires (500 hommes) à l'origine puis milliaires (1000 hommes) à partir de Septime Sévère, étaient encadrées par un tribun, un centurion portant le grade de *princeps* et six autres centurions. Tous ces soldats relevaient du commandement du préfet des vigiles (*praefectus vigilum*), secondé à partir de Trajan par un sous-préfet (*subpraefectus*). Une inscription ostienne (*CIL XIV, 4398*) nous apprend que, comme ni l'un ni l'autre ne résidaient dans la colonie, l'autorité était déléguée au procureur et au sous-préfet de l'annone, qui, eux, y stationnaient avec le détachement d'Ostie²⁵.

Au 2^e siècle, le détachement permanent institué par Claude fut remplacé par une vexillation²⁶ de quatre centuries provenant des sept cohortes de vigiles de Rome qui se donnaient le change tous les quatre mois au rythme des ides. La cohorte casernée à Ostie ne restait donc pas la même indéfiniment, « selon l'expression en usage, les vigiles descendaient à Ostie (*Ostiis descenderunt*) aux ides de décembre (*CIL XIV, 4500 et 4515*), d'avril (*CIL XIV, 4385 et 4509*) et d'août (*CIL XIV, 4499, 4501, 4503 et 4506*) et remontaient à Rome quatre mois plus tard quand arrivait la relève »²⁷. Bien que le plus ancien témoignage d'une vexillation date du début du règne de Commode (182)²⁸, des vigiles auraient été envoyés à Ostie à partir

²¹ Bakker, *Les boulangeries à moulin et les distributions de blé gratuites*, dans Descoedres 2001, p. 181.

²² Sablayrolles 1996, p. 384.

²³ Cébeillac et al. 2010, p. 217.

²⁴ Sablayrolles 1996, p. 306, 307 et 384.

²⁵ Le Bohec 2014, p. 117 ; Cosme 2012, p. 84 ; Cébeillac et al. 2010, p. 217 ; Sablayrolles 1996, p. 5-6 et 24-37.

²⁶ La *vexillatio* tirerait son nom de l'étendard (*vexillum*) autour duquel se regroupaient les soldats qui quittaient leur corps d'origine. Elle désigne un détachement temporairement prélevé hors d'une unité auxiliaire ou légionnaire, à l'échelon de la centurie et parfois accompagné d'un corps de cavaliers. Cosme 2012, p. 212-213.

²⁷ Cébeillac et al. 2010, p. 210.

²⁸ Nélis-Clément et France, *Tout en bas de l'empire. Les stations militaires et douanières*, dans Nélis-Clément et France 2014, p. 141.

de Domitien et au moins jusque sous Gordien III²⁹. Un graffiti retrouvé dans l'*Augusteum* de la caserne semble cependant indiquer que ce système de rotation put varier au fil des siècles. En effet, la cohorte de vigiles qui réalisa cet épigraphe mentionne avoir stationné pendant (seulement !) trente jours, sous le règne d'Alexandre Sévère (222-235)³⁰, laissant présumer qu'à la fin de la dynastie sévérienne, les vigiles ne restaient plus qu'un mois sur place, et non plus quatre comme à la fin du 2^e siècle. Cette mutation doit sans doute être mise en relation avec l'abandon de la caserne qui suivit le règne de Gordien III (238-244).

Pour se loger, s'entraîner et entreposer leurs armes et matériel, les vigiles d'Ostie disposaient d'une caserne (*Castra ostiensia vigilum*), placée sous la responsabilité du préfet des vigiles et du premier tribun de la vexillation (*tribunus vigilum praepositus vexillationis*). L'édifice, sans doute bâti sur le modèle des casernes de Rome, présente vraisemblablement quatre phases d'occupation : un premier bâtiment construit sous Claude (41-54), une seconde phase datée du règne de Domitien³¹, une phase de reconstruction sous Hadrien (123-129 et 132-137) et enfin, la restauration effectuée sous Septime-Sévère (207). Alors qu'à Rome, les vigiles disposaient de postes de garde (*excubitoria*) dans chaque région de la ville – de manière à assurer un quadrillage plus efficace de l'espace urbain et intervenir rapidement en cas de sinistre³² – un tel dispositif n'était sans doute pas nécessaire à Ostie ou à Portus, compte tenu de leurs dimensions plus réduites. Portus aurait d'ailleurs disposé de sa propre caserne, un bâtiment situé au sud du bassin hexagonal où furent retrouvées trois dédicaces de l'année 195 émanant de vigiles (*CIL* XIV, 6, 13 et 14), puisqu'une partie du détachement d'Ostie y était présente en permanence³³. Il semble que dès la seconde moitié du 3^e siècle, l'attention de Rome et l'envoi de vigiles se soit plutôt concentrés sur Portus³⁴. C'est d'ailleurs là que fut retrouvé l'ultime témoignage (*CIL* XIV, 231 ; daté de 386) rattachant des vigiles au port de Rome. La caserne d'Ostie fut, quant à elle, abandonnée peu après le règne de Gordien III.

Les autres cohortes

D'après une inscription funéraire retrouvée dans la nécropole d'Ostie (*CIL* XIV, 4494), les vigiles n'auraient pas été les seuls à servir de brigade du feu dans le port de Rome. L'épithaphe nous apprend qu'un soldat anonyme de la 6^e cohorte prétorienne est décédé en tentant d'éteindre un incendie. Pour le remercier de ce sacrifice, les citoyens d'Ostie lui décrétèrent des funérailles publiques et lui offrirent une sépulture dans la nécropole de la *Porta Romana*, honneur qui était traditionnellement réservé aux magistrats et aux chevaliers³⁵. Comble d'ironie, le nom de ce héros ne peut malheureusement plus être lu sur le monument destiné à

²⁹ Sablayrolles 1996, p. 47 et 383.

³⁰ *CIL* XIV, 4526c : « *Salvo d(omino) n(ostro) Severo [Alexandro] / Pio Felic[i] Aug(usto). Stationem / [fe]cimus principi(i)s dieru(m) XXX / mil(it)es coh(ortis) I vig(ilum) Severian(a)e.* »

³¹ Grâce à une monnaie de son 8^e consulat (en 82) et une *fistula* de la même époque (*AE* 1954, 170). Cébeillac et al. 2010, p. 25 et 210 ; Zevi 1970, p. 7-41.

³² Le Bohec 2014, p. 116-117 ; Cosme 2012, p. 83-84 ; Sablayrolles 1996, p. 281-285, 306-307 et 384.

³³ Sablayrolles 1996, p. 308 et 311.

³⁴ Meiggs 1960, p. 308-309.

³⁵ Meiggs 1960, p. 455-456.

conserver sa mémoire. Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer si cet homme était de faction lorsqu'il commit cet acte héroïque, R. Meiggs voulut y voir la preuve que les prétoriens, à l'instar des vigiles, étaient chargés de prévenir et de combattre les incendies à Ostie³⁶. C'est peut-être aussi pour remplir cet office que la 17^e cohorte urbaine y aurait été affectée jusque sous Vespasien³⁷. Nous savons qu'à Rome ces cohortes étaient parfois amenées à intervenir lorsque la police municipale (les vigiles) s'avérait inadéquate³⁸ ; peut-être en allait-il de même à Ostie. D'autres inscriptions funéraires attestent d'ailleurs la présence de prétoriens et *urbaniciani* dans la zone portuaire. Les soldats L. Pedanius de la 6^e cohorte prétorienne (*CIL* XIV, 223), T. Sempronius Flavius de la 2^e cohorte prétorienne (*CIL* XIV, 224) et Sextilius Januarianus de la 11^e cohorte urbaine (*CIL* XIV, 225), ainsi que les vétérans C. Similius de la 10^e cohorte prétorienne (*CIL* XIV, 4491) et un certain Faventinus de la 10^e cohorte urbaine (*CIL* XIV, 216) seraient morts dans les environs du port³⁹. Suétone, quant à lui, ne mentionne qu'une cohorte (de vigiles plus que probablement) chargée de prévenir les incendies (Suétone, *Claude*, XXV).

Les « services secrets »

La dynastie flavienne vit la sécurité du port de Rome se renforcer encore davantage par l'envoi d'un nouvel effectif : les *frumentarii*. Comme l'indique leur nom, ces soldats faisaient à l'origine partie de la section d'approvisionnement de l'armée romaine et étaient de ce fait chargés de l'achat et de la distribution des céréales (*frumentum*) pour la troupe, tandis que le préfet de l'annone se chargeait d'approvisionner la cité. Particulièrement méfiant, l'empereur Domitien leur aurait confié la collecte de renseignements, le courrier officiel, l'incarcération, la coercition et l'assassinat, transformant ces troupes en véritables « services secrets »⁴⁰ impériaux. Bien que leurs missions dussent rester confidentielles, nous savons que les empereurs Commode, Dèce Julien et Septime Sévère eurent recours aux *frumentarii* pour éliminer des personnages influents, tandis que Macrin et Gallien les employèrent plutôt comme espions.

Étant impliqués dans l'approvisionnement frumentaire, ces soldats disposaient de postes permanents à Portus où ils collaboraient avec le préfet de l'annone le long de la *Via Appia* qui reliait Rome au port céréalier de Pouzzoles. Une inscription retrouvée lors des travaux de l'aéroport de Fiumicino (*AE* 1977, 171) nous a d'ailleurs révélé une situation dans laquelle le préfet et les agents frumentaires devaient travailler conjointement. Ce document, publié par les autorités de Portus le 17 septembre 210, précise la réglementation en vigueur pour le dragage des ports et le lestage des navires de transport dont était chargée la corporation des *saborrarii*. Le centurion frumentaire Julius Maternus, qui était chargé de superviser le prélèvement de sable et de gravier⁴¹ pour le lest des navires, transcrit ce règlement d'après les

³⁶ *Ibid.* ; Cébeillac et al., 2010, p. 210.

³⁷ Sablayrolles 1996, p. 47 et 383 ; Durry 1938, p. 79-80.

³⁸ Sheldon 2009, p. 220-221.

³⁹ Nous reviendrons plus tard sur ce point : *IV. Vivre et mourir au service de l'empereur*.

⁴⁰ Sheldon 2009, p. 324.

⁴¹ T.-L., *Histoire romaine*, XXXVII, 14, 5 : « *onerarias ducere multa saburra gravatas* ».

instructions personnelles du préfet de l'annone Messius Extricus. On peut supposer que leurs attributions de ravitaillement pouvaient aussi servir de couverture à ces fonctionnaires tout en leur permettant de collecter des renseignements à des postes stratégiques⁴².

Pour mener à bien leurs missions dans le port, les *frumentarii* auraient disposé d'une *statio*, mentionnée par deux inscriptions votives de l'époque sévérienne, l'une dédiée à l'empereur Macrin (*CIL* XIV, 149), l'autre à Sévère Alexandre et Julia Mamaea (*CIL* XIV, 125 : « *statio n(umeri) fr[um]mentariorum / locus adsignatus ab Agricola Aug(usti) lib(erto) proc(uratore) P(ortus) u(triusque)* »). Or, le terme *statio* désigne tantôt un lieu où l'on monte la garde, tantôt une caserne militaire ou encore une structure destinée à héberger un soldat ou un petit détachement⁴³. Dans le cas présent, il pourrait s'agir soit de la caserne des vigiles de Portus, soit des stations douanières représentées sur le relief des *Tabularii* (Collection Torlonia, Visconti, *Catalogo*, n° 338) retrouvé à Portus et daté du 3^e siècle de notre ère. Ces petits postes semblent bien se prêter à leurs activités militaires, policières et administratives en lien avec l'approvisionnement et la perception des taxes portuaires (*portoria*)⁴⁴. Deux autres inscriptions furent retrouvées dans le port : un cippe en l'honneur d'Alexandre Sévère et de la famille impériale (*CIL* XIV, 4704) et une colonne de marbre dédiée au génie des *Castra peregrina* sur le côté sud de la place des Corporations à Ostie (*CIL* XIV, 7). Ces *Castra* auraient servi de quartier général des *frumentarii* à Rome depuis le règne de Domitien (81-96) jusqu'à leur dissolution par Dioclétien (284-305) ou Constantin (307-337)⁴⁵.

À défaut de précisions dans les sources, nous ignorons encore si les *frumentarii* ne devaient leur allégeance qu'à l'empereur, au préfet de Rome et à leur supérieur (le *centurio frumentarius*), ou s'ils dépendaient toujours de l'état-major (*officium*) dans leur province d'origine. Quoi qu'il en soit, grâce aux inscriptions du port d'Ostie, nous connaissons certains de ces agents frumentaires : les soldats Julius Hilarus (*CIL* XIV, 149), Optatianus et Pudens (*CIL* XIV, 7), le légionnaire Cl. Pompeius Rusticus Diocles (*SIRIS* 536a), mais aussi les centurions L. Sempronius Quintianus (*ISIS* 244), Julius Maternus (*AE* 1977, 171), L. Aelius Provincialis (*CIL* XIV, 4487), Petronius Maximus et Fabius Marona (*CIL* XIV, 125). Tous ont vécu à Ostie entre la première moitié du 2^e siècle et le premier tiers du 3^e siècle. À défaut d'une datation plus précise des inscriptions, il est difficile de déterminer combien de ces hommes étaient affectés au port de Rome.

Un port stratégique

Au regard de ces nombreux témoignages épigraphiques, il est indéniable que le port de Rome fit l'objet d'une surveillance particulièrement intense tout au long du Haut-Empire. Déjà sous la République, son importance stratégique l'avait placé au cœur des conquêtes romaines, tant pour le contrôle du Latium que de la Méditerranée occidentale. Au fil des siècles, les

⁴² Sheldon 2009, p. 327 et 454.

⁴³ Nélis-Clément et France, *Tout en bas de l'empire. Les stations militaires et douanières*, dans Nélis-Clément et France 2014, p. 13-14.

⁴⁴ Nélis-Clément et France, *Tout en bas de l'empire. Les stations militaires et douanières*, dans Nélis-Clément et France 2014, p. 117 ; Sheldon 2009, p. 303.

⁴⁵ Sheldon 2009, p. 333.

effectifs militaires qui y furent affectés se multiplièrent : marins, prétoriens, vigiles et agents impériaux veillèrent au maintien de l'ordre dans le port et à l'approvisionnement de la capitale. Cependant ces différents corps armés ne furent pas institués simultanément mais progressivement et lors de circonstances bien particulières. Ostie aurait été pourvue d'une flotte militaire lors de la seconde guerre punique, affrontement qui représenta un véritable désastre démographique pour Rome. Les soldats de marine constituèrent la première et unique garnison du port jusqu'au Principat.

En réponse aux atrocités et dévastations causées lors de la troisième guerre civile, Auguste renforça la sécurité dans la capitale en instituant neuf cohortes prétoriennes (27 BC), trois cohortes urbaines (13 BC) et sept cohortes de vigiles (6 AC). Certaines de ces cohortes furent par la suite assignées à la surveillance du port, notamment sous le règne de Claude. Il n'est guère surprenant que cet empereur ait cherché à s'assurer du soutien de ces troupes puisque son prédécesseur Caligula avait été assassiné (41) par des membres de sa propre garde prétorienne. Par ailleurs, Claude accorda un grand intérêt à la zone portuaire ; il y construisit la caserne des vigiles d'Ostie ainsi que le bassin de Portus, s'y embarqua pour son expédition en Grande-Bretagne (Dio, LX, 21, 3)⁴⁶, et y dépêcha une cohorte. L'instabilité politique générée lors de la guerre civile de 68-69 – on vit alors se succéder pas moins de cinq empereurs en un an – donna lieu à de nouvelles affectations : l'instauration de vexillations de vigiles et d'agents frumentaires, vraisemblablement sous Domitien. Bien que ce processus de contrôle des ports se soit étalé sur plusieurs siècles, il semble que chaque nouvel effectif affecté à Ostie ait été institué à la suite d'une période de crise (une guerre, un assassinat) pour Rome. Les empereurs auront cherché à asseoir leur pouvoir en sécurisant le port et ses entrepôts. La survie ou la dissolution de ces troupes était fonction de leur fidélité aux empereurs ; les *frumentarii*, les cohortes urbaines et prétoriennes auraient ainsi été dissouts par Constantin pour avoir soutenu son rival Maxence⁴⁷. Le nombre de militaires constituant la garnison d'Ostie ne semble cependant pas avoir beaucoup varié sous le Haut-Empire (entre 400 et 600 hommes), comptant quelques centaines de prétoriens et *urbaniciani* d'Auguste à Caligula (27 BC - 41 AC), un détachement de la flotte et une cohorte de vigiles sous Claude et Néron (41-68), ensuite remplacée par des vexillations de 400 vigiles jusqu'à Gordien III (69-240).

III. UN TREMPLIN POUR LES CHEVALIERS

Parmi les troupes stationnées dans le port de Rome sous le Haut-Empire, certaines semblent avoir cherché à s'attirer les bonnes grâces du souverain, comme l'attestent les nombreuses dédicaces retrouvées dans la caserne d'Ostie. Des bases de statues y furent en effet dédiées aux empereurs ainsi qu'à leur famille à partir de Trajan (*NSA* 1970, S1, 26 et 29) mais il fallut attendre l'époque des Sévères pour que l'édifice dispose de sa propre chapelle du culte impérial (*l'Augusteum* ou *Caesareum*) et d'un *pronaos* pour les accueillir. Dans les faits, la réalisation de ces dédicaces était toujours opérée au nom du détachement qui stationnait dans la caserne des vigiles (*CIL* XIV, 4368 et 4376 de 162 AC) sans qu'on éprouve le besoin de

⁴⁶ Reddé 1986, p. 202.

⁴⁷ Lassère 2011, p. 837 ; Cébeillac et al. 2010, p. 225 ; Sheldon 2009, p. 223.

mentionner leurs supérieurs. Ce n'est qu'à partir du règne de Commode qu'ils firent leur apparition dans le formulaire (*CIL* XIV, 4378 de 190 AC) et le phénomène semble s'être ensuite généralisé sous les Sévères. En tant que membres de l'ordre équestre, ces militaires assumaient les charges de tribun, sous-préfet ou préfet des vigiles dans le cadre de leur *cursus honorum* et retiraient tout le mérite des dédicaces puisque leurs noms apparaissaient le plus souvent en tête des épigraphes.

Garder les faveurs impériales

Il est indéniable que certains haut-gradés mentionnés dans ces dédicaces impériales jouirent d'une brillante carrière, militaire et politique, parce qu'ils comptaient parmi les proches de l'empereur. Cherchant avant tout à s'entourer d'hommes fidèles et d'amis de longue date, les Sévères favorisèrent l'avancement de chevaliers africains tels que C. Fulvius Plautien et Q. Marcius Dioga, tous deux originaires de Leptis Magna. Les débuts de **Plautien** sont assez obscurs. Il aurait commencé sa carrière comme procurateur (ou exilé) en Afrique sous Pertinax (188-189) avant d'être nommé préfet des vigiles (193-196 : *CIL* XIV, 4380) par Dide Julien puis préfet du prétoire (197-205) par son ami (ou amant) Septime Sévère⁴⁸. Il suivit celui-ci dans toutes ses campagnes et maria sa fille Publia Fulvia Plautilla à Caracalla (de 202 à 205). Après avoir été propréteur (*CIL* XIV, 4385) et consul à deux reprises (la seconde fois en 203 avec Geta : *CIL* VI, 220) il fut finalement compromis dans la conjuration du 22 janvier 205 qui visait à renverser son gendre et rival⁴⁹. **Q. Marcius Dioga** comptait lui-aussi parmi les amis des Sévères depuis la fin du 2^e siècle. Ayant débuté comme tribun de légion puis préfet de cohorte, il fut promu à de nombreux postes : commandant de la *classis pannonica*, procurateur *ab alimentis*, procurateur du recensement chez les Ambiens, les Morins et les Atrebates (sexagénaires), procurateur *ad diocessin Alexandriae* (centenaire) et procurateur du patrimoine (ducénaire)⁵⁰. Il exerça ensuite trois postes palatins (*ab epistulis graecis, a libellis, a rationibus*) et atteignit finalement la préfecture de l'annone (212-213) puis la préfecture des vigiles (fin 215-217 : *CIL* XIV, 4389) grâce au soutien de Caracalla⁵¹. **T. Messius Extricatus**, lui aussi d'origine africaine, parvint jusqu'aux plus hautes préfectures. Après avoir commencé comme procurateur *a studiis*, il fut successivement préfet de l'annone à Portus – un décret du 17 septembre 210 nous le montre règlementant le dragage du port et le lestage des navires (*AE* 1977, 171) – préfet du prétoire et pontife mineur (fonction sacerdotale réservée aux couches les plus brillantes de l'ordre équestre) sous Caracalla. Il siégea finalement au Sénat parmi les prétoriens (*adlectus inter praetorios*) puis parmi les consulaires (*adlectus inter consulares* ; *CIL* VI, 31875)⁵².

⁴⁸ Scheid et Granino Cecere, *Les sacerdoces publics équestres*, dans Demougin 1999, p. 99, 183 ; Sablayrolles, *Les grandes préfectures équestres*, *Ibid.*, p. 351, 377, 378, 387 ; Lefèbvre, *Donner, recevoir : les chevaliers dans les hommages publics d'Afrique*, *Ibid.*, p. 520, 532, 574 et 577.

⁴⁹ Scarre 2012, p. 135 ; Sablayrolles 1996, p. 494 et 495.

⁵⁰ Le début de la carrière équestre de Dioga nous est parvenu grâce à M. Christol (« Un fidèle de Caracalla : Q. Marcius Dioga », 1991) qui l'a rattaché à deux inscriptions acéphales (*CIL* XIV, 4468-4470 et *AE* 1946, 95).

⁵¹ Sablayrolles, *Les grandes préfectures équestres*, p. 352-353 et 375-378 ; Lefèbvre, *Donner, recevoir*, p. 577 ; Sablayrolles 1996, p. 500-502.

⁵² Scheid et Granino Cecere, *Les sacerdoces publics équestres*, dans Demougin 1999, p. 80, 81 et 119.

Si ces chevaliers pouvaient compter sur les faveurs impériales pour progresser dans leur carrière, ils n'en restaient pas moins des pions dont l'empereur suivant pouvait se défaire à son gré. Le préfet des vigiles **C. Julius Quintilianus** (208-211 : *CIL* VI, 1058 et 1059, *CIL* XIV, 4388) aurait ainsi joui de la confiance de Septime Sévère qui, lors de son départ pour l'expédition de Bretagne, le laissa en place à Rome pour contrebalancer le pouvoir du préfet de la ville (Sext. Varius Marcellus). Mais à la mort de l'empereur, Caracalla se débarrassa des préfets de son père pour s'entourer d'hommes à lui. Alors qu'une base de statue venait d'être dédiée au nouvel empereur par les vigiles (en 211 : *CIL* XIV, 4388, à l'origine destinée à Geta puis réemployée), Quintilianus fut remplacé par un certain Q. Cerellius Apollinaris à la préfecture.⁵³

Caracalla ne fut pas le seul souverain du 3^e siècle à placer aux postes-clé ses plus proches collaborateurs. En 239, Gordien III fut à son tour honoré d'une dédicace dans la caserne d'Ostie (*CIL* XIV, 4397). Bien que son nom ait été martelé, le préfet des vigiles qui délégua cette tâche put être identifié comme étant **Cn. Domitius Philippus** qui occupa ce poste de 239 à 242. Apparenté au préfet du prétoire (Domitius) et comptant parmi les hommes de confiance de l'empereur et de sa mère Maecia Faustina, il fut nommé à la préfecture des vigiles à la place d'Herennius Modestinus, jugé trop proche de Maximin, et se vit confier le commandement exceptionnel (*dux*) en Égypte lors des guerres persiques. Le mariage de l'empereur avec Furia Sabina Tranquillina et la nomination de son père, Timésisthée, au prétoire changèrent la donne. Faustine tomba en disgrâce et Philippus, privé de ses appuis, fut rappelé en 242 et remplacé à la tête des vigiles par Valerius Valens, un partisan de Timésisthée. Philippus mourut en martyr (le 13 décembre 258), comme sa fille Eugénie, lors des purges effectuées par Valérien dans les milieux chrétiens.⁵⁴ La carrière de **Valerius Valens** ne fut pas beaucoup plus longue que celle de son prédécesseur. Ce chevalier d'origine orientale exerça d'abord la préfecture de la flotte au début du règne de Gordien (vers 238 : *CIL* X, 3336) puis sans doute une procuratèle tricénaire. Il devint préfet des vigiles (242-243) grâce au soutien de Timésisthée et lorsque celui-ci accompagna l'empereur dans sa campagne contre les Perses, il assura la continuité du pouvoir à Rome en tant que *vicarius* du prétoire. En tant que préfet des vigiles, Valens fit réaliser une base de statue en l'honneur de Tranquillina (*CIL* XIV, 4398) mais à la mort de son protecteur en 243, il fut remplacé à son tour par Faltonius Restitutus.⁵⁵

La carrière des chevaliers pouvait effectivement basculer d'un règne à l'autre, étant promu, déchu ou remplacés selon le bon vouloir de l'empereur. Le parcours de **Valerius Titanianus**⁵⁶ nous en donne une preuve supplémentaire. Ce riche propriétaire gréco-égyptien du Fayoum (*BGU* 1617 et 1655 ; *P. Mich.*, 620) débuta en 198 comme lettré au *Museum* d'Alexandrie avant d'entamer une carrière équestre. Il accompagna l'empereur Caracalla en Orient en 214 ou 215 en tant que *ab epistulis graecis* (*AE* 1966, 474) et devint un personnage important de l'administration impériale. Macrin, qui était lui-même issu de l'ordre équestre, le

⁵³ Sablayrolles, *Les grandes préfectures équestres*, dans Demougin 1999, p. 377 ; Sablayrolles 1996, p. 498.

⁵⁴ Sablayrolles, *Les grandes préfectures équestres*, dans Demougin 1999, p. 378 ; Sablayrolles 1996, p. 509-512.

⁵⁵ Sablayrolles, *Les grandes préfectures équestres*, dans Demougin 1999, p. 378, 383 ; Sablayrolles 1996, p. 509-512 ; Devijver 1977, p. 833.

⁵⁶ Dont la vie et la carrière ont fait l'objet d'une synthèse détaillée par J. F. Gilliam : « An *ab epistulis* and *praefectus vigilum* from Egypt », 1974.

nomma préfet des vigiles en 217 sans qu'il doive passer par les échelons intermédiaires. La dédicace que Titianus fit alors réaliser à Ostie pour Diaduménien (*CIL* XIV, 4393), le fils unique de l'empereur, peut être interprétée comme une marque de reconnaissance pour cette généreuse promotion. Sa carrière semble s'être arrêtée après la chute de son protecteur mais il ne fut pas victime des purges qui suivirent, puisque, vingt ans plus tard, il recevait toujours de ses régisseurs les rapports de ses vastes domaines (*P. Mich.*, 620), s'étant probablement retiré en Égypte où il était le second personnage le plus important (après le préfet d'Égypte) en sa qualité d'ancien préfet des vigiles.⁵⁷

S'élever par le mérite

D'autres chevaliers semblent avoir atteint des postes élevés par leurs propres moyens, sans avoir bénéficié des faveurs impériales. Bien que de naissance obscure, d'origine modeste et dépourvu de la moindre éducation, **M. Bassaeus Rufus** parvint aux plus hautes préfectures de l'empire après avoir gravi tous les échelons de la carrière équestre, comme l'attestent une longue inscription honorifique du Sénat (*CIL* VI, 1599) et un commentaire de Dion Cassius (LXXI, 5, 2-3). Il fut successivement gouverneur d'Asturie et de Galicie, procureur de Norique sous Antonin (*CIL* III, 5171), procureur de Belgique et des deux Germanies sous Marc Aurèle et Lucius Verus, puis préfet de l'annone, préfet des vigiles en 167-168 (*CIL* XIV, 4500)⁵⁸ et préfet d'Égypte en 168-169 (*P. Mich.*, 366, 5 et *PSI*, III, 161). Grâce à sa carrière prétorienne et son expérience militaire acquise lors des guerres de Germanie, il fut choisi en 169 pour remplacer le préfet du prétoire T. Furius Victorinus, mort au combat sur le Danube, charge qu'il exercera pendant huit ans. Pour couronner sa brillante carrière et en remerciement de ses loyaux services, il fut honoré par les *ornamenta consularia* ainsi que par trois statues, érigées par le Sénat au forum de Trajan, au temple d'Antonin et au temple de Mars Ultor. À sa mort, Marc Aurèle lui dédia une statue honorifique (*CIL* II², 7, 274)⁵⁹. Son contemporain **L. Alfenus Senecio** a peut-être tenté de suivre son exemple. Après avoir été sous-préfet de la flotte de Misène (*CIL* X, 3334), ce chevalier originaire de Cuicul (colonie fondée en Algérie sous Nerva) fut le sous-préfet de Rufus (*CIL* XIV, 4509), puis procureur de Maurétanie Césarienne (*CIL* VIII, 9046) et enfin procureur de Belgique entre 169 et 176 (*AE* 1911, 112, Ostie). **Sext. Julius Julianus**, originaire de Germanie Supérieure, atteint la préfecture du prétoire sous Commode (*CIL* XIV, 4378) après avoir été tribun d'une unité de *numeri Synorum Malvensium*⁶⁰. À la même époque, le chevalier d'Apulum **P. Aelius Julianus** exerçait la préfecture des vigiles comme l'attestent la base de 190 (*CIL* XIV, 4378) et une dédicace à Jupiter Dolichenus offerte en 191 avec son sous-préfet Orbius Laetianus (*CIL* VI, 414b). Mais au tout début du 3^e siècle, Julianus se tourna vers une carrière publique, étant successivement décurion de la colonie

⁵⁷ Sablayrolles 1996, p. 503-504.

⁵⁸ Sablayrolles 1996, p. 557 ; Degrassi 1952, p. 47.

⁵⁹ Sablayrolles 1996, p. 488-489 ; Sablayrolles, *Les grandes préfectures équestres*, dans Demougin 1999, p. 375, 376, 381, 382 et 387 ; Caballos Rufino, *Los caballeros romanos originarios de Hispania*, dans Demougin 1999, p. 492 ; Magioncalda, *I governatori delle province procuratorie*, dans Demougin 1999, p. 415, 430 et 450 ; sur la fin de sa carrière, voir Pflaum 1960-1961, p. 389-393.

⁶⁰ Mrozewicz, *Munizipalgesellschaft und römische Ritter. Das Beispiel der Nordprovinzen des römischen Reiches*, dans Demougin 1999, p. 34 et 52.

Apuli, *duumvir*, questeur puis flamine (*CIL* III, 1182 et 1104 ; *AE* 1930, 7)⁶¹. **Cn. Marcius Rustius Rufinus**, en revanche, accomplit une brillante carrière prétorienne. Ce riche chevalier de Bénévent (*CIL* IX, 1582) débuta comme centurion dans la 15^e légion *Apollinaris* en Cappadoce, puis dans les troupes urbaines (*CIL* X, 1127) et enfin dans les cohortes de vigiles. Il fut ensuite promu primipile de la 3^e légion *Gallica* en Syrie et en 190, il assura avec Valerius Proculus le commandement de la vexillation d'Ostie en tant que tribun de la 6^e cohorte de vigiles (*CIL* XIV, 4378). Malgré le décès de sa fille de sept ans la même année (*CIL* IX, 1583), Rufinus poursuivit sa carrière comme tribun de la 11^e cohorte urbaine puis de la 1^{ère} cohorte prétorienne. Il fut ensuite primipile de la 3^e légion *Cyrenaica* en Orient, préfet de la flotte, *praepositus annonae* pendant la guerre parthique et enfin préfet des vigiles de 205 à 208 (*CIL* XIV, 4381, 4386 et 4387).⁶² **C. Laecanius Novatillianus**, qui était sous-préfet à l'époque, participa lui-aussi aux trois dédicaces impériales (respectivement destinées à Septime Sévère, Julia Domna et Caracalla). Le titre de « *ius perito* » qu'on peut lire sur son épitaphe à Rome (*CIL* VI, 1621) suggère qu'il exerçait déjà ses talents de juriste avant d'être promu préfet des vigiles. Sa carrière équestre aura certainement permis l'ascension sociale de sa famille puisqu'un M. Caecilius Novatillianus du 3^e siècle (sans doute un parent de Caius) fut sénateur (« *clarissimo viro, adlecto inter consulares* » : *CIL* III, 4113, IX, 1571 et 1572, Bénévent)⁶³.

Alors que la carrière de certains haut-gradés – généralement ceux qui atteignirent au moins la préfecture des vigiles – est plutôt bien documentée, celle de leurs subordonnés nous est presque toujours inconnue. Les tables frumentaires et les dédicaces impériales de la caserne d'Ostie sont très souvent les seuls témoignages mentionnant les tribuns et sous-préfets des vigiles :

<i>Individu</i>	<i>Grade</i>	<i>Unité</i>	<i>Règne</i>	<i>Inscription(s)</i>
Varius Florus	Tribun	1 ^e coh.	Marc-Aurèle	<i>CIL</i> XIV, 4500 et 4509
Aurelius Senecio		4 ^e coh.		
L. Aemilius Rufus		4 ^e coh.		
Cassius Longinus		7 ^e coh.		
Pudens		7 ^e coh.		
Valerius Proculus		4 ^e coh.	Commode	<i>CIL</i> XIV, 4378
M. Flavius Raesianus		2 ^e coh.	Septime	<i>CIL</i> XIV, 4381, 4386 et

⁶¹ Sablayrolles 1996, p. 70, 493 et 531.

⁶² Pflaum 1960-1961, p. 628 ; Sablayrolles 1996, p. 512, 559 et 560 ; Sablayrolles, *Les grandes préfectures équestres*, dans Demougin 1999, p. 352 et 376.

⁶³ Sablayrolles 1996, p. 533 ; Sablayrolles, *Les grandes préfectures équestres*, dans Demougin 1999, p. 562-563 ; Kajanto 1982, p. 154.

			Sévère	4387
Cassius Ligus		/		<i>CIL</i> XIV, 4380
M. Ulpus		/		<i>CIL</i> XIV, 4385 ; <i>AE</i> 1983, 45
M. Antonius Proculus		6 ^e coh.	Caracalla	<i>CIL</i> XIV, 4388
C. Julius Saturninus		/		<i>CIL</i> XIV, 4389
Aurelius Masculus		6 ^e coh.	Gordien III	<i>CIL</i> XIV, 4397
M. Firmius Amyntianus ⁶⁴	Sous-préfet		Caracalla	<i>CIL</i> XIV, 4388 ; <i>CIL</i> VI, 1058, 1059 et 1063
M. Aurelius Valentinus				<i>CIL</i> XIV, 4389 ; <i>CIL</i> III, 5283
Flavius Lupus			Macrin	<i>CIL</i> XIV, 4393
Aelius Spectatus			Gordien III	<i>CIL</i> XIV, 4397
Valerius Alexandre				<i>CIL</i> XIV, 4398 ; <i>AE</i> 1975, 65

Fig. 2. Liste des tribuns et sous-préfets des vigiles d'Ostie

Un poste d'officier des vigiles à Ostie pouvait néanmoins constituer une étape importante dans une carrière équestre. Le préfet des flottes de Misène et de Ravenne **M. Calpurnius Seneca** (*CIL* II, 1178 et 1267, *CIL* VI, 3132, *CIL* XVI, 79 et 191) commença comme tribun d'une cohorte de vigiles – sans doute à Ostie où les fragments furent découverts – puis comme tribun des *equites singulares* du divin Hadrien. Ensuite, il fut tribun de la 3^e cohorte prétorienne, deux fois centurion primipile, préfet en Égypte, procureur du vingtième sur les héritages et enfin procureur de Mauritanie Tingitane avant d'atteindre la préfecture des flottes prétorienne⁶⁵. Étant donné que Seneca n'a, à aucun moment, été triérarque ou navarque, on peut supposer que plusieurs carrières étaient envisageables pour atteindre cette préfecture, à moins qu'il n'ait pu sauter certains échelons.

Le port de Rome a indéniablement constitué, sous le Haut-Empire, un tremplin pour la carrière des chevaliers. Les plus proches partisans de l'empereur s'y voyaient confier d'importantes responsabilités, gage d'une confiance réciproque et d'une rapide ascension au pouvoir. D'autres notables sont, quant à eux, parvenus à y exercer une préfecture (de la flotte, des vigiles et, après la construction du port de Trajan, de l'annone⁶⁶) grâce à leurs talents ou

⁶⁴ Qui exerça cette charge au moins de juillet 210 à avril 212. Sablayrolles 1996, p. 533-534.

⁶⁵ Reddé 1986, p. 674-675 ; Caballos Rufino, *Los caballeros romanos originarios de Hispania*, dans Demougin 1999, p. 493.

⁶⁶ Cébeillac et al. 2010, p. 151.

leur longue expérience militaire. Dans tous les cas, Ostie semble avoir été une étape décisive dans la carrière équestre, permettant à un préfet des vigiles d'atteindre la préfecture du prétoire (voir Plautien, T. Messius Extricatus, M. Bassaeus Rufus et Sext. Julius Julianus).

IV. VIVRE ET MOURIR AU SERVICE DE L'EMPEREUR

Alors que jusqu'à présent le port de Rome a surtout été envisagé comme un espace de vie, un lieu animé où la police municipale (*cohortes vigilum*) veille au grain de jour comme de nuit, la mort reste pour tous une préoccupation quotidienne. En effet, près de la moitié des épigraphes (trente sur septante) qui nous renseignent sur ces soldats sont de nature funéraire, débutant pour la plupart par la formule consacrée aux Mânes du défunt : « *Dis Manibus* ». Ces inscriptions constituent de précieux témoignages sur les rites funéraires pratiqués mais aussi sur la vie privée, les origines et l'entourage des militaires. Ces épitaphes sont par ailleurs les seules traces dont nous disposons pour attester la présence de prétoriens (*CIL XIV, 223, 224, 4491 et 4494*) et *urbaniciani* (*CIL XIV, 216 et 225*) dans la zone portuaire.

Les rites funéraires

On y trouvait trois nécropoles situées, selon la tradition, en périphérie de la cité et le long des axes de circulation : celle de la *Porta Romana*, réservée aux magistrats et chevaliers, le long de la *Via Ostiensis* (au nord-est), une autre allant du *Cardo Maximus* vers le territoire Laurentin (au sud-est) et celle de *l'Isola Sacra*, près du Portus (au nord-ouest), pour les humbles marchands, artisans et soldats⁶⁷. Bien que le lieu de découverte des épitaphes de militaires ne soit pas toujours connu ou clairement précisé dans les manuels et bases de données épigraphiques, on peut sans grand risque affirmer qu'elles viennent pour la presque totalité de cette dernière nécropole. Seul un prétorien anonyme (*CIL XIV, 4494*) – nous l'avons déjà mentionné – fut honoré par une sépulture dans celle de la *Porta Romana* pour avoir sacrifié sa vie en éteignant un incendie. Compte tenu de ces circonstances tragiques, ses concitoyens auront sans doute estimé qu'une incinération était une insulte au sacrifice de leur héros et qu'il méritait des funérailles publiques, exceptionnelles pour un homme de sa condition.

Des épitaphes telles que celle-ci précisent même les dimensions de la sépulture (« *in fronte x pedes et in agro x pedes* »), bien qu'elles ne nous soient pas toujours parvenues (*CIL XIV, 4491*). La tombe du prétorien anonyme (*CIL XIV, 4494*) fait ainsi douze pieds (4m) de façade sur vingt-cinq (8m) de profondeur, soit 32m², tandis que celle du vétéran vigile P. Nymphidius Fuscianus (*CIL XIV, 221*) fait vingt-deux pieds (7m) sur dix-huit (6m), soit 42m² ; ces dimensions correspondent aux mesures standard connues pour Ostie-Portus⁶⁸. L'inhumation semble avoir été la pratique funéraire la plus répandue. L'épitaphe du jeune Atenio (*IPOstie-A, 31* ; tombe 134), pupille du centurion vigile Aurelius Crescens, commence d'ailleurs par la formule « *hic*

⁶⁷ Meiggs 1960, p. 455-456.

⁶⁸ Cébeillac et al. 2006, p. 312.

iacet exanimis » qui est toujours d'usage de nos jours (ci-gît). Nous ne disposons en revanche que d'une seule attestation de crémation⁶⁹ : l'urne funéraire d'un jeune soldat de la 11^e cohorte urbaine, Sextilius Januarianus (*CIL* XIV, 225) dont les parents (Sextilius Donatus et Sextilia Maior) – plus que probablement d'origine servile comme le suggèrent le gentilice Sextilius de l'ancien *dominus* et le cognomen paternel Donatus⁷⁰ – n'avaient sans doute pas les moyens de lui offrir une sépulture.

L'entourage des soldats

Dans certains cas, l'inscription funéraire s'accompagne également des dispositions légales prises par le défunt à travers la mention de son héritier (*heres*), voire même de son testament (*ex testamento fecit*). Le prétorien T. Sempronius Flavius a ainsi été enterré selon ses volontés testamentaires par son héritier (*CIL* XIV, 224) et le centurion M. Aurelius Claudianus par sa petite-fille et héritière Vibia Laenilla (*AE* 1981, 158). Les derniers hommages étaient rendus aux soldats à l'initiative de leurs parents ou de leur héritier et il semble que les matelots se soient particulièrement souciés d'en désigner un, sans doute un ami ou un frère d'armes⁷¹ étant donné qu'ils étaient rarement originaires de la péninsule italienne (cf. *infra*) et que leur famille ne les avait pas accompagnés. Les obsèques de L. Carisius Valens furent ainsi prises en charge par son héritier Marius Hospitalis (*CIL* XIV, 234), celles d'un marin anonyme par le centurion Antonius Longus (*CIL* XIV, 232) et celles de M. Marius Nepos par T. Montius Crispus, son second héritier (*subheres* : *CIL* XIV, 4496). D'autres militaires morts à Ostie furent enterrés par leurs proches, qui vivaient sans doute dans les environs du port. Les plus jeunes, comme Sextilius Januarianus (vingt-quatre ans) et T. Sextius Julianus (vingt-neuf ans), avaient encore leurs parents : Sextilius Donatus et Sextilia Maior pour le premier (*CIL* XIV, 225), T. Sextius Epaphra pour le second (*CIL* XIV, 226). Il s'avère d'ailleurs qu'un grand nombre de soldats stationnés à Ostie se marièrent⁷² et fondèrent une famille. Certains, comme Faventinus (*CIL* XIV, 216), P. Nymphidius Fuscianus (*CIL* XIV, 221) et C. Similius (*CIL* XIV, 4491) avaient terminé leurs années de service et jouissaient, en tant que vétérans, de la citoyenneté romaine (*civitas*) et du droit de mariage légitime (*conubium*)⁷³. Il semble par ailleurs que les matelots détachés à Ostie y restaient suffisamment longtemps pour que leurs femmes (Julia Helpidus : *NSA*-1953-276 et Helvia Spes : *CIL* XIV, 233) et leurs enfants (Ulpia Marcia : *CIL* XIV, 241) s'installent avec eux⁷⁴. Les autres soldats, quant à eux, auraient reçu le privilège de se marier et de vivre avec leurs familles (plutôt que dans les casernes) à partir de Septime Sévère⁷⁵. Le vigile L. Carutius épousa Caecilia Fortunata (*CIL* XIV, 214), le centurion frumentaire L. Sempronius Quintianus eut un fils (L. Sempronius Fortunatus : *IPOstie-A*, 223), tandis que le centurion Aurelius Cresces

⁶⁹ Qui semble avoir été une pratique funéraire moins répandue à partir du 2^e siècle et fut peut-être réservée aux plus humbles.

⁷⁰ Lassère 2011, p. 158.

⁷¹ C'est d'ailleurs peut-être dans ce sens qu'il faut interpréter le lien de fraternité qui lie Optatianus et Pudens : « *frumentarii duo fratres* » : *CIL* XIV, 7.

⁷² *CIL* XIV, 214, 216, 221, 228, 233, 243 et 4491, *NSA*-1953-276 et *IPOstie-A*, 31.

⁷³ Cébeillac et al. 2010, p. 220.

⁷⁴ Starr 1941, p. 17.

⁷⁵ Scarre 2012, p. 134.

et Julia Manteiane s'occupèrent de leur pupille Atenio (*IPOstie-A*, 31). Certains couples prévoyaient même parfois une sépulture commune pour eux-mêmes et leurs affranchis (« *libertis, libertabus posterisque eorum* » : *CIL XIV*, 214, 216, 221 et 4491).

Une garnison recrutée aux quatre coins de l'empire

Les troupes stationnées ou de passage à Ostie étaient originaires des quatre coins de l'empire. Le meilleur exemple de cette diversité ethnique – diversité qui ne surprend guère dans une cité cosmopolite comme Ostie – est sans doute celui des soldats de marine. Nous savons, grâce aux épitaphes de ces matelots, que les équipages des flottes prétoriennes étaient recrutés dans certaines provinces⁷⁶. On compte ainsi parmi l'escadre de Misène des Thraces (*Bessiens*) tels que L. Carisius Valens (*CIL XIV*, 234), M. Flavius Valens (*CIL XIV*, 236) et C. Valerius Festus (*CIL XIV*, 240), des Égyptiens comme Q. Lusius Rufus (*CIL XIV*, 239), des Sardes (*CIL XIV*, 242), ou encore des Pannoniens comme L. Licinius Capito (*CIL XIV*, 238). Les marins de l'escadre de Ravenne, quant à eux, provenaient plutôt des provinces de Dalmatie, de Syrie, d'Égypte et de Corse (*CIL XIV*, 4496). On ignore encore si les marins de même nationalité étaient réunis au sein d'une même unité comme c'est souvent le cas chez les fantassins.

Nous ne disposons malheureusement pas d'autant d'informations pour les autres troupes attestées dans le port, mais celles-ci sont néanmoins suffisantes pour confirmer une certaine diversité ethnique au sein de la garnison. Elle compta notamment dans ses rangs un jeune vigile originaire de Carthage (*CIL XIV*, 4488) et un cavalier germain (de la colonie Claudia Ara – Cologne ; *CIL XIV*, 208) des *equites singulares*⁷⁷. Les prétoriens et vigiles, quant à eux, provenaient très souvent de la péninsule italienne, comme semblent l'indiquer l'épitaphe du prétorien L. Pedanius, originaire de Vénetie (*Vardacate* : *CIL XIV*, 223), et la table frumentaire du 9 mars 168 (*CIL XIV*, 4500) dont les ayants droit au blé publique sont originaires de cités italiennes : Florence, Capoue, Ravenne, Todi, Lucus Feroniae⁷⁸.

L'espérance de vie dans le port

Alors que ces hommes d'origines très diverses furent inhumés (et plus rarement incinérés) dans la périphérie d'Ostie, nous ne nous sommes pas encore intéressés au cœur du problème. Comment ces soldats sont-ils morts ? À quel âge ? Combien de temps ont-ils servi dans l'armée ? Quelle était donc l'espérance de vie d'un soldat dans le port de Rome sous le Haut-Empire ? Faute de précisions dans les sources, les circonstances du décès ne peuvent que très rarement être déterminées. Pour les marins, l'hypothèse d'une mort lors d'un naufrage ou au cours d'une bataille peut être écartée puisque la dépouille n'aurait pu être transportée jusqu'à Ostie pour y être ensevelie. Les inscriptions funéraires nous livrent en revanche de précieuses informations sur l'âge du mort (*vixit annos x*) et la durée du service militaire (*militavit annos x*) nous permettant de déterminer l'espérance de vie des soldats stationnés à Ostie (cf. Fig. 3).

⁷⁶ Meiggs 1960, p. 305 ; Starr 1941, p. 77.

⁷⁷ Speidel, *Die Denkmäler der Kaiserreiter equites singulares Augusti*, dans *Beihefte der Bonner Jahrbücher*, n°50, Cologne-Bonn, 1994, p. 361.

⁷⁸ Cébeillac et al. 2010, p. 217-218.

Compte tenu du caractère lacunaire des épitaphes, l'âge de décès a parfois été estimé sur base de l'âge moyen pour être enrôlé (autour de dix-neuf ans)⁷⁹ et du nombre d'années de service (*stipendia*). M. Flavius Valens qui servit six ans comme marin devait ainsi avoir vingt-cinq ans lors de son décès (*CIL XIV, 236*), tandis que G. Flavius Valens est sans doute mort à quarante-quatre ans, après vingt-cinq années de service (*CIL XIV, 211*). À l'inverse, lorsque la durée du service militaire manquait, elle put être estimée grâce à l'âge de décès et l'âge moyen de recrutement. Q. Gargilius Semelius (*CIL XIV, 4488*) et Sextilius Januarius (*CIL XIV, 225*), tous deux décédés à vingt-quatre ans, auraient servi depuis cinq ans, alors que C. Julius Antullus (*CIL XIV, 237*) fut soldat pendant environ vingt ans puisqu'il ne dépassa pas la quarantaine.

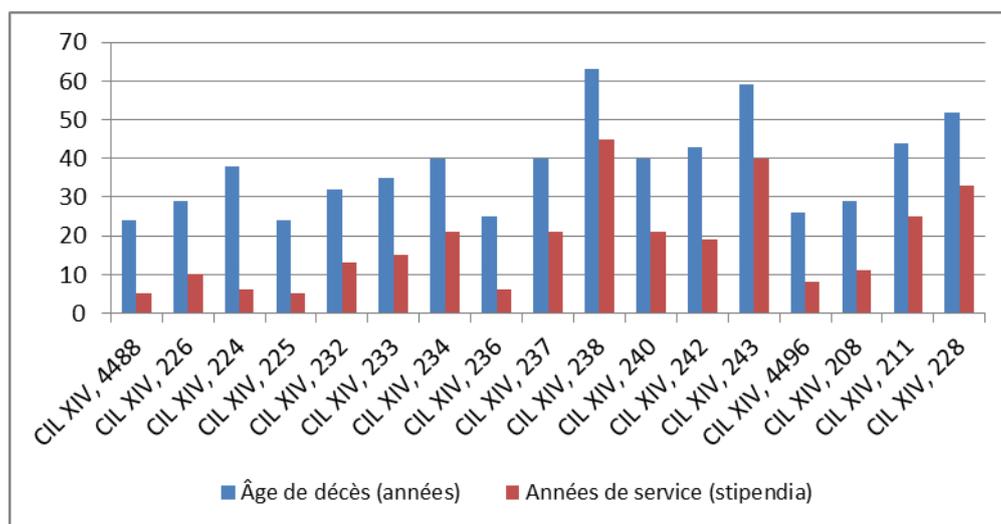


Fig. 3. Graphique de l'espérance de vie des militaires à Ostie

Grâce à ces données, nous savons que la plupart (treize sur dix-sept, soit 76%) des militaires stationnés à Ostie sont décédés avant d'avoir accompli l'entièreté de leur service ; qui était de seize ans pour les prétoriens (*CIL XIV, 224*), vingt ans dans les cohortes urbaines (*CIL XIV, 225*), légionnaires et de vigiles (*CIL XIV, 226* et *4488*), et environ vingt-six ans pour les marins (*CIL XIV, 232* à *4496*) et les *equites singulares* (*CIL XIV, 208*)⁸⁰. Certains furent soldats pendant une période significative (de onze à vingt-et-un ans ; *CIL XIV, 208, 232, 233, 234, 237, 240* et *242*), d'autres sont morts jeunes après seulement quelques années de service (de cinq à dix ans) ; il s'agit le plus souvent de vigiles, de prétoriens ou encore d'*urbaniciani*. On peut d'autre part constater que dans le cas où des soldats accomplirent au moins tout leur service, ils décédèrent à un âge plus avancé (autour de soixante ans), probablement de mort naturelle. L. Licinius Capito est ainsi mort à l'âge de soixante-trois ans après avoir servi pendant quarante-cinq ans dans la flotte de Misène (*CIL XIV, 238*) tandis qu'un autre marin est mort à cinquante-neuf ans après quarante ans de service (*CIL XIV, 243*). Aucun de ces soldats n'est décédé avant l'âge de vingt-quatre ans et près de la moitié d'entre eux (huit sur dix-sept, soit 47%) avait atteint la quarantaine lors du décès.

⁷⁹ Cosme 2012, p. 17-18 ; Lassère 2011, p. 763.

⁸⁰ Cébeillac et al. 2010, p. 219-220.

V. AVEC L'AIDE DES DIEUX

Étant donné son importance stratégique, et à l'image de sa métropole, Ostie fut dès les origines placée sous la protection des dieux. Au fil des siècles, la cité vit se multiplier chapelles et sanctuaires, les plus anciens étant ceux de Jupiter, Vulcain et Hercule *Invictus*. Les activités maritimes et annonaires d'Ostie expliquent d'autre part le foisonnement de cultes liés à la navigation : Cérès, Vénus, Spes et Fortuna dans le sanctuaire des *Quattro tempietti*, les Dioscures près de l'embouchure du Tibre, ou encore Isis et Sérapis à Portus.

Une douzaine d'épigraphes s'adressant ou mentionnant des divinités atteste que les soldats affectés à la surveillance du port s'en remettaient aussi à elles pour s'assurer santé, victoire et prospérité. Il n'est d'ailleurs pas anodin que certains théonymes aient été choisis pour désigner les navires des flottes prétoriennes : Jupiter (*CIL XIV, 233*), Mercure (*CIL XIV, 239*), Hercule (*NSA-1953-276* et *CIL XIV, 241*) et Sol (*CIL XIV, 242*). Pour chaque divinité sollicitée par les militaires d'Ostie, nous tâcherons de déterminer la fonction qui lui était associée et, dans la mesure du possible, de localiser son sanctuaire dans la cité. Bien que les dédicaces impériales et inscriptions funéraires constituent une grande part de notre corpus, il ne sera pas question ici de parler du culte public de l'empereur (*III. Un tremplin pour les chevaliers*) ni de l'invocation des Dieux Mânes (*IV. Vivre et mourir au service de l'empereur*), déjà abordés précédemment.

Les divinités protectrices

Il semblerait que les militaires d'Ostie se soient avant tout adressés aux divinités pour garantir la santé de l'empereur régnant, preuve supplémentaire de leur popularité auprès de la garnison du port. Le 7 janvier 186, le détachement de la flotte qui stationnait à Portus sous le commandement du triérarque Justus dédia une plaque à **Jupiter Optimus Maximus Dolichenus** (*CIL XIV, 110*) en contrepartie pour un vœu qu'ils lui avaient adressé pour l'empereur Commode⁸¹. Cette divinité d'origine syrienne (le Baâl de Doliché) est connue pour avoir rencontré un grand succès auprès des soldats romains⁸². Après l'annexion du royaume de Commagène par Pompée (63 BC), Dolichenus fut progressivement intégré au panthéon romain et assimilé au Jupiter capitolin (*Optimus Maximus*) comme protecteur de l'armée et du souverain, le remplaçant dans les camps et sur le champ de bataille. Son culte, dont la plus ancienne attestation hors de Commagène date de 125/6 AC (Lambaesis, Afrique), eut beaucoup de succès sous les Antonins et à fortiori sous les Sévères.⁸³ À Ostie, les adorateurs de Jupiter Dolichenus disposaient d'une *cella* dans le temple tétrastyle (*via della Foce*) où furent retrouvés une dédicace (*CCID 442*) et une séquence alphabétique (*CCID 443*) liées à ce culte⁸⁴. En 191/2, une autre plaque de marbre fut offerte à Jupiter Dolichenus pour la sauvegarde (*pro*

⁸¹ Scarre 2012, p. 121 ; Meiggs 1960, p. 304 ; Thylander 1952, p. 386.

⁸² Près de 40% des dédicaces mentionnent en effet des soldats, officiers, vétérans ou unités militaires, certains prêtres étant eux-mêmes soldats ou vétérans, le plus souvent d'origine orientale. Speidel 1978, p. 38-54.

⁸³ Cébeillac et al. 2010, p. 262 ; Speidel 1978, p. 1-11, 21-37, 41 et 72-77 ; Merlat 1960, p. 152-154.

⁸⁴ Van Haepere, *Cohabitations religieuses à Ostie*, dans Belayche et Dubois 2011, p. 120 ; Cébeillac et al. 2010, p. 261-264.

salute : CIL XIV, 22) de l'empereur Commode. Le préfet d'une aile de cavaliers espagnols, L. Rubrius Maximus, qui se trouvait alors à Portus, souhaitait ainsi s'acquitter du vœu qu'il avait adressé à la divinité⁸⁵.

D'autres divinités étaient sollicitées par les soldats pour se prémunir contre le danger. Le vigile *beneficiarius* C. Valerius Myron dédia une chapelle-miniature et une inscription votive (CIL XIV, 4281) à **Fortuna sancta** dans les latrines de la caserne des vigiles d'Ostie. La déesse de la Chance y était sans aucun doute honorée afin de faciliter le transit intestinal à une époque où on pouvait mourir d'une diarrhée. Fortuna disposait également de son propre temple non loin de là, dans le sanctuaire des *Quattro tempietti*. À Portus, un autel décoré de deux cornes d'abondance fut offert en 195 à la sainte Fortune domestique par plusieurs centurions des vigiles pour la sauvegarde et le retour (*pro salute et reditu* : CIL XIV, 6) de l'empereur Septime Sévère et de Clodius Albinus. Ils se seraient également adressés à **Hercule** – peut-être l'Hercule *Invictus* vénéré à Ostie – pour que leur vœu se réalise puisque, la même année, ces centurions assistèrent le tribun des vigiles Cassius Ligus pour dédier une base de marbre à la divinité (CIL XIV, 13). On peut également envisager qu'ils lui aient demandé d'accorder à Septime Sévère la victoire sur les Parthes lors de l'expédition punitive de l'été 195. Que les mêmes individus agissent ensemble à plusieurs reprises (CIL XIV, 6, 13 et 14) pourrait d'autre part signaler l'existence d'une association de militaires dans le port⁸⁶.



Fig. 4. Chapelle-miniature de *Fortuna sancta* dans les latrines de la caserne des vigiles. Extrait de Calza et Nash 1959, table 66.

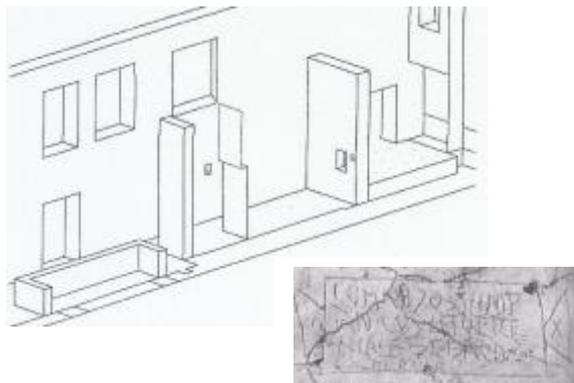


Fig. 5. Chapelle de *Silvanus* dans l'immeuble des Moulins. Extraits de Bakker 1994, p. 147 (dessin) et Cèbeillac et al. 2010, p. 216 (photo).

Lors de sa ronde du 25 avril 215, le vigile *sebaciarius* Calpurnius réalisa un graffiti dans le *sacellum* de **Silvanus** à Ostie (CIL XIV, 4530) pour demander à la divinité d'accorder à l'empereur (Antonin) Caracalla dix années de plus. Ce petit édicule (13m²; *regio* I, *insula* III, 2) aurait été aménagé dans les années 210-215 dans le corridor situé entre l'immeuble de Diane (*regio* I, *insula* III, 3-4) et l'immeuble des Moulins (*regio* I, *insula* III, 1)⁸⁷. L'endroit était sans nul doute très fréquenté par les vigiles. Ils patrouillaient à proximité de cette boulangerie où

⁸⁵ Speidel 1978, p. 69 ; Devijver 1977, p. 708.

⁸⁶ Van Haepere, *Les cultes des vigiles d'Ostie et Portus* (sous presse), p. 4 et 5.

⁸⁷ Bakker 1994, p. 65 et 149.

d'immenses fours constituaient autant de risques d'incendie. On peut également envisager que le pain qui leur était distribué y était préparé avant la construction de la Maison des Fours à l'ouest de leur caserne⁸⁸. Lors de son passage, Calpurnius prit soin d'indiquer le jour exact de sa visite au sanctuaire (le 25 avril), sans doute parce qu'il coïncidait avec les *Robigalia*, célébrations en l'honneur du dieu **Robigus** qui visait à la prévention de la rouille du blé⁸⁹. On ne sera pas non plus surpris de rencontrer le culte de **Silvanus** aux portes de cette boulangerie. Cette divinité rurale romaine (peut-être d'origine étrusque) connut un grand succès durant la période impériale⁹⁰ et surtout auprès des classes populaires. En tant que patron des forêts, des frontières et de l'agriculture, Silvanus était particulièrement vénéré par les esclaves (dont beaucoup travaillaient dans les boulangeries ou comme fermiers), les affranchis et les militaires (14% des dédicaces) – tant ceux qui stationnaient aux marges de l'empire que ceux de la garde impériale (*equites singulares* et prétoriens), ou encore les vigiles. Ces hommes humbles (et très peu lettrés) se seraient plus aisément identifiés à ce dieu aux attributs simples (tunique modeste, faux, rameau, chien de chasse) qu'aux divinités grandioses du panthéon public. Silvanus ne compta en revanche que très peu de dévots parmi les sénateurs et chevaliers (3%) et ne fit jamais l'objet d'un culte public, demeurant une divinité populaire principalement adorée dans le cadre familial et au sein de *collegia*.⁹¹ Son rôle à proximité de la boulangerie d'Ostie semble évident : en tant que patron de l'agriculture, Silvanus protégeait le grain entreposé⁹² et peut-être aussi les boulangers eux-mêmes⁹³. En passant dans le corridor, le vigile Calpurnius en aura profité pour demander au dieu des frontières de veiller sur l'empereur Caracalla⁹⁴, qui préparait justement une nouvelle campagne contre les Parthes.

D'après une inscription funéraire de la première moitié du 2^e siècle, les militaires auraient aussi adoré à Ostie les dieux de leur pays d'origine sans que ceux-ci ne disposent d'un culte dans la cité. Décédé à vingt-quatre ans, le jeune vigile Q. Gargilius Semelius se vit honoré d'une plaque de marbre (*CIL XIV, 4488 dans l'Isola Sacra*) accompagnée de six hexamètres retraçant son existence :

*Tunc Karthago lubens puerum et suo nomine Parcae
caelesti monstrante dea per caerulea ponti
Tyrrenum per iter placida labante karina
Italiam misere. Huic suo nomine laeto
castrorum decus ac uirtutum nobile munus*

⁸⁸ Bakker, *Les boulangeries à moulin et les distributions de blé gratuites*, dans Descoedres 2001, p. 179-185.

⁸⁹ Bakker, *Les boulangeries à moulin et les distributions de blé gratuites*, dans Descoedres 2001, p. 181-183 ; Bakker 1994, p. 66.

⁹⁰ Seize inscriptions consacrées à Silvanus furent retrouvées à Ostie. Dorcey 1992, p. 159.

⁹¹ Dorcey 1992, p. 7-14, 84-90 et 104-134 ; Bakker 1994, p. 154 et 166.

⁹² Tout comme les Génies et Hercule. Dorcey 1992, p. 20.

⁹³ À la place de Vesta. Bakker 1994, p. 166.

⁹⁴ En tant que dieu des frontières et du *limes*, sa protection pouvait être sollicitée pour un voyage impérial, comme celui de Marc Aurèle et de sa famille (*CIL XIV, 20*). Cébeillac et al. 2010, p. 271-272.

Roma aeterna potens tribuit. Post talia dona [...] ⁹⁵.

Caelesti monstrante dea fait référence à la déesse **Tanit**, divinité phénicienne de la fertilité et de la croissance connue en Italie mais surtout en Afrique⁹⁶ qui aurait veillé sur ce jeune carthaginois (*Tunc Karthago lubens puerum*), tandis que **les Parques** (*Parcae*) guidaient sa destinée jusqu'à Ostie.



Fig. 6. Inscription funéraire mentionnant *Tanit*. Extrait de Thylander 1952, pl. XXXVIII, A-125.



Fig. 7. Colonne au *Génie des Castra peregrina*. Extrait de Cébeillac et al. 2010, p. 223.

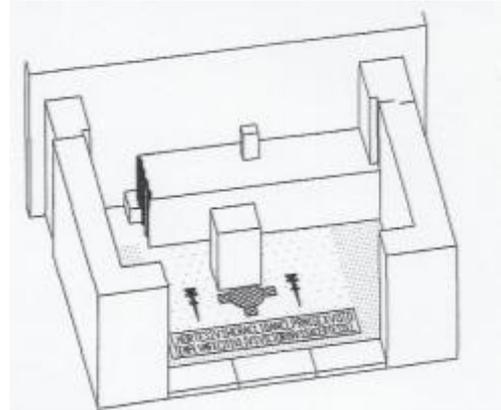


Fig. 8. Chapelle des *horrea* d'Hortensius. Extrait de Bakker 1994, p. 70, fig. 9.

⁹⁵ Ce poème peut être traduit comme suit : « Carthage, de sa propre volonté, et les Parques avec leur puissance divine l'ont envoyé alors en Italie, encore garçon, pendant que la déesse céleste montrait le chemin sur la mer bleue au long de l'itinéraire Tyrrhénien à l'aide d'un bateau agréable et flottant. À celui-ci, content de sa fortune, la Rome éternelle et puissante donna le décor des camps et le noble don de vertu. Après de tels cadeaux ... ». Thylander 1952, p. 104-106.

⁹⁶ Virgile (*Énéide*, I, 382). Diehl 1991, p. 5 ; Thylander 1952, p. 104-106.

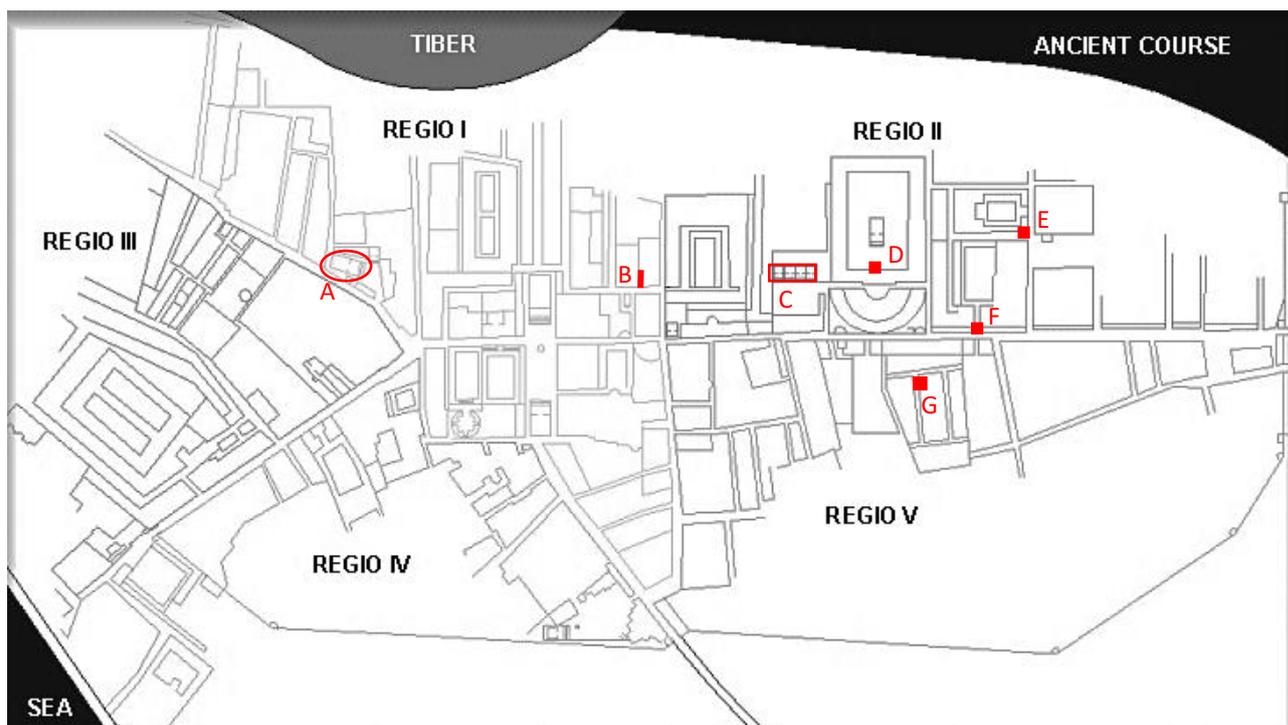


Fig. 9. Localisation des inscriptions et lieux de culte des militaires à Ostie (à partir de la carte : <http://www.ostia-antica.org/map/plan3.htm>) : A) Temple d'Hercule *Invictus* et *cella* de Jupiter *Dolichenus* – B) *Sacellum* de Silvanus (immeuble des Moulins) – C) Sanctuaire des *Quattro Tempietti* – D) Colonne au Génie des *Castra peregrina* – E) Chapelle de *Fortuna sancta* (caserne) – F) Cippe d'Hortensius – G) Chapelle des *horrea* d'Hortensius

Les autres divinités

Si dans ces inscriptions privées, le nom de la divinité invoquée est généralement mentionné, il est assez rare que sa fonction, évidente pour le dédicant, ainsi que la teneur du vœu qui lui était adressé soient précisées. On peut supposer que lorsqu'ils ne mentionnaient pas de bénéficiaire impérial ou un membre de leur entourage, ces militaires sollicitaient l'aide divine pour eux-mêmes. Les deux frères *frumentarii* Optatianus et Pudens se sont ainsi acquittés de leur vœu au **génie des *Castra peregrina*** en lui dédiant une colonne sculptée (*CIL* XIV, 7) derrière la scène du théâtre⁹⁷.

Le soldat frumentaire détaché de la 3^e légion *Gallica* Cl. Pompeius Rusticus Diocles offrit, quant à lui, un cippe votif à *Isis* et au **génie du foyer** (*SIRIS* 536a) en remerciement pour l'accomplissement de son vœu. Avec l'arrivée à Ostie du blé de l'annone d'Égypte, puis le transfert de la flotte alexandrine de Pouzzoles à Portus (*CIL* XIV, 4549), les cultes égyptiens s'étaient rapidement implantés dans le port et connurent un succès considérable entre les Antonins et les Sévères⁹⁸. En tant que patronne de la navigation, Isis était non seulement honorée à Ostie (*CIL* XIV, 429), mais aussi à Portus, d'où elle protégeait l'accès de Rome vers l'outre-mer. Le 5 mars de chaque année, à l'occasion du *navigium Isidis*, une barque était

⁹⁷ Cébeillac et al. 2010, p. 222.

⁹⁸ Ils déclinèrent au cours du 3^e siècle au profit de Mithra. Cébeillac et al. 2010, p. 160-163 et 271.

lancée en mer depuis son temple – localisé sur le débouché de la *Fossa Traiana* – pour la réouverture officielle de la navigation⁹⁹. La déesse était aussi parfois associée, dans les dédicaces, à d'autres divinités comme les génies (*SIRIS* 536a), les Lares, Silvanus, Sérapis (*CIL* XIV, 20) ou encore Anubis (*CIL* XIV, 4290)¹⁰⁰. D'après J. Th. Bakker, Isis aurait aussi été honorée dans les *horrea* d'Hortensius à Ostie. Durant la première moitié du 3^e siècle, le navarque de la flotte de Misène L. Hortensius Heraclida fit aménager une petite chapelle (11m² : *AE* 2010, 245) dans le coin de la colonnade des *horrea* (*regio* V, *insula* III, 17) en remerciement pour l'accomplissement de son vœu. Les termes de ce vœu et la divinité à laquelle il était adressé ne sont en revanche pas connus. Pour J. Th. Bakker, il pourrait s'agir d'*Isis* (et *Sérapis*), dont le culte était à l'honneur parmi les marins de la flotte de Misène – quelques-uns étant d'ailleurs originaires d'Égypte (*CIL* XIV, 239) – et dont certains responsables portaient le titre de navarque¹⁰¹. Hortensius ne peut cependant pas, faute de preuves, être rattaché au culte d'Isis. Le disque solaire à rayons représenté sur le pavement de mosaïque suggère plutôt l'adoration de *Sol*¹⁰², divinité très populaire au 3^e siècle, notamment auprès de l'empereur Elagabale (218-222). Le pavement avait été offert par un certain Julius Victorinus, sans doute au sein d'une association dont lui et Hortensius faisaient partie.¹⁰³

De telles dédicaces et ex-voto pouvaient en effet se retrouver dans les lieux les plus anodins : une boulangerie, des thermes, des latrines ou encore des entrepôts, preuve que les dieux intervenaient dans tous les aspects de la vie de la cité et de sa garnison. Les militaires d'Ostie s'adressaient tant aux divinités romaines (*sacra patria* : Fortuna, Silvanus, les génies) qu'aux divinités vénérées dans des régions plus ou moins lointaines (*sacra peregrina* : Hercules, les Parques, Dolichenus, Tanit, Sol et Isis). Elles étaient toujours sollicitées et remerciées pour un bienfait, le plus souvent à l'attention de l'empereur et de ses proches.

VI. CONCLUSION

Établie à l'embouchure du Tibre pour satisfaire les ambitions politiques et économiques romaines, Ostie a assumé de nombreuses fonctions au fil des siècles. De *castrum* protégeant l'accès aux salines, elle est devenue une importante base navale défiant Carthage puis, dès la chute de celle-ci, un port commercial prospère et, enfin, une cité à part entière. Sa situation stratégique en Méditerranée occidentale et son rôle dans le ravitaillement de Rome exigèrent très vite la présence de contingents armés. Suite aux ravages de la guerre civile, les empereurs avaient pris l'habitude de détacher à Ostie des troupes de la capitale mais ce n'est qu'à partir du règne de Claude que le port disposa de sa propre garnison. L'empereur y fit construire la

⁹⁹ Apulée, *Métamorphoses*, XI, 16, 6. Cébeillac et al. 2010, p. 160-161.

¹⁰⁰ Cébeillac et al. 2010, p. 270-272.

¹⁰¹ Un petit cippe (*CIL* XIV, 4317) retrouvé près du portique de Neptune (*regio* II, *insula* IV, 1) aurait aussi été dédié par Hortensius dans la chapelle des entrepôts. Bakker 1994, p. 71.

¹⁰² Becatti 1961, p. 231-232.

¹⁰³ Van Haepelen, *Vie religieuse et horrea*, dans *Archiv für Religionsgeschichte*, Band 12, 2010, p. 253-255.

première caserne des vigiles, affecta une cohorte de ces sapeurs-pompiers à la prévention des incendies et un détachement de la flotte à la surveillance des entrepôts contenant le blé de l'annone. C'est aussi à cette époque que fut entamée la construction d'un nouveau bassin : Portus. Compte tenu de ces nouveaux aménagements et des troubles de 68-69, les Flaviens adoptèrent de nouvelles mesures de sécurité, maintenues au moins jusque Gordien III. Ils auraient remplacé la cohorte de vigiles par une vexillation de quatre centuries et confié à des soldats détachés de leur unités (les *frumentarii*) le courrier officiel, la collecte de renseignements et la perception des taxes portuaires. Mais, bien que toutes ces unités aient été instituées dans le courant du 1^{er} siècle de notre ère, l'épigraphie n'atteste leur présence dans le port qu'à partir du 2^e siècle.

Du fait de son importance stratégique pour l'approvisionnement de la capitale, Ostie demeura, tout au long du Haut-Empire, au cœur des préoccupations impériales. À partir de Commode, les empereurs prirent l'habitude de confier à leurs proches partisans la responsabilité du port et de sa garnison ainsi que les plus hautes préfectures : des vigiles, de l'annone et du prétoire. Cependant, si les faveurs impériales permirent l'ascension de certains individus, l'exercice d'un poste à Ostie constituait une étape décisive dans le parcours équestre et un véritable tremplin pour la carrière des chevaliers qui y démontraient leur(s) compétence(s).

Les troupes affectées à la surveillance du port semblent avoir aussi été choisies, sous le Haut-Empire, pour leur fidélité à la famille régnante et auraient bénéficié d'un traitement de faveur. Les prétoriens, *equites singulares* et agents frumentaires qui étaient parfois dépêchés à Ostie, comptaient bien entendu parmi les hommes de confiance de l'empereur. Les détachements de marins stationnés à Ostie étaient, quant à eux, issus des flottes de Misène et de Ravenne qui avaient acquis le titre de « prétoriennes » pour avoir soutenu les Flaviens. Les cohortes de vigiles détachées dans le port restaient, pour leur part, totalement dévouées aux souverains comme en témoignent les nombreuses bases de statues qui leur furent dédiées dans l'enceinte de la caserne d'Ostie. Ils bénéficiaient de distributions de blé et auraient été autorisés à vivre avec leurs familles dès Septime Sévère. Mais la popularité des empereurs au sein de la troupe se manifeste également dans les inscriptions votives. Les divinités étaient souvent sollicitées par les militaires pour garantir la sauvegarde de l'empereur : Commode (*Jupiter Dolichenus* : *CIL* XIV, 22 et 110), Septime Sévère et Clodius Albinus (*Fortuna sancta domestica* : *CIL* XIV, 6), Caracalla (*Silvanus* : *CIL* XIV, 4530) ou encore Macrin (*CIL* XIV, 149).

Recrutés aux quatre coins de l'Empire, les hommes de la garnison d'Ostie avaient quitté leurs terres et leurs familles pour servir Rome. Ils disposaient, dans le port, de tout le confort nécessaire à leur installation permanente : une caserne, des latrines, des thermes, leurs propres lieux de culte, leur propre nécropole, voire même pour certains leur propre foyer. Ils se mêlaient à la foule hétéroclite de commerçants, de marchands, d'affranchis et d'esclaves pour faire régner l'ordre et assurer l'approvisionnement de la capitale.

VII. BIBLIOGRAPHIE

BAKKER, J. Th., *Les boulangeries à moulin et les distributions de blé gratuites*, dans DESCOEUDRES, J.-P., *Ostia : port et porte de la Rome antique*, Genève, 2001, p. 179-185.

BAKKER, J. Th., *Living and Working with the Gods. Studies of Evidence for Private Religion and its Material Environment in the City of Ostia (100 B.C.-500 A.D.)*, Amsterdam, 1994, p. 65-73, 149-166.

BECATTI, G., *Mosaici e pavimenti marmorei*, Rome, 1961 (Collection Scavi di Ostia, 4), p. 231-232.

CABALLOS RUFINO, A., *Los caballeros romanos originarios de Hispania. Un avance*, dans DEMOUGIN, S., DEVIJVER, H., RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., *L'ordre équestre. Histoire d'une aristocratie (II^e s av. J.-C. - III^e s ap. J.-C.)*. Actes du colloque international (Bruxelles-Leuven, 5-7 octobre 1995), Rome, 1999 (Collection de l'École française de Rome, 257), p. 463-512.

CÉBEILLAC-GERVASONI, M., CALDELLI, M.-L. et ZEVI, F., *Épigraphie latine*, Rome, 2010, p. 25, 160-161, 210-225 et 270-272.

CHEVALIER, R., *Les ports d'Ostie : pour une relecture des sources*, dans DESCOEUDRES, J.-P., *Ostia : port et porte de la Rome antique*, Genève, 2001, p. 20-29.

COSME, P., *L'armée romaine (VIII^e s av. J.-C. - V^e s ap. J.-C.)*, Paris, 2012, p. 17, 18, 83, 84, 212 et 213.

DEGRASSI, A., *I Fasti consolari dell'impero romano dal 30 avanti Cristo al 613 dopo Cristo*, Rome, 1952, p. 47.

DELTENRE, Fr.-D., *L'Augusteum de la caserne des vigiles d'Ostie. Analyse d'un temple du culte impérial*, 2005, <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/FE/10/Ostie/Augusteum2.htm> (consulté le 28/10/2016).

DESCOEUDRES, J.-P., *Ostia : port et porte de la Rome antique*, Genève, 2001.

DEVIJVER, H., *Prosopographia Militiarum Equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*. Vol. 2, Leuven, 1977, p. 708 et 833.

DORCEY, P. F., *The Cult of Silvanus: a Study in Roman Folk religion*, Leiden, 1992 (Columbia studies in the classical tradition, 20).

DURRY, M., *Les cohortes prétoriennes*, Paris, 1938, p. 79-80.

KAJANTO, I., *Latin Cognomina*, Rome, 1982, p. 154.

LASSÈRE, J.-M., *Manuel d'épigraphie romaine, t. I et II*, Paris, 2011, p. 158, 763 et 837.

LE BOHEC, Y., *Géopolitique de l'Empire romain*, Paris, 2014, p. 75, 99, 116-119.

LEFEBVRE, S., *Donner, recevoir : les chevaliers dans les hommages publics d'Afrique*, dans DEMOUGIN, S., DEVIJVER, H., RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., *L'ordre équestre. Histoire d'une aristocratie (II^e s av. J.-C. - III^e s ap. J.-C.)*. Actes du colloque international (Bruxelles-Leuven, 5-7 octobre 1995), Rome, 1999 (Collection de l'École française de Rome, 257), p. 513-578.

MAGIONCALDA, A., *I governatori delle province procuratorie : carriera*, dans DEMOUGIN, S., DEVIJVER, H., RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., *L'ordre équestre. Histoire d'une aristocratie (II^e s av. J.-C. - III^e s ap. J.-C.)*. Actes du colloque international (Bruxelles-Leuven, 5-7 octobre 1995), Rome, 1999 (Collection de l'École française de Rome, 257), p. 391-462.

MEIGGS, R., *Roman Ostia*, Oxford, 1960, p. 75, 304-309, 324, 455 et 456.

MERLAT, P., *Jupiter Dolichenus. Essai d'interprétation et de synthèse*, Paris, 1960, p. 21-37, 152-154.

MROZEWICZ, L., *Munizipalgesellschaft und römische Ritter. Das Beispiel der Nordprovinzen des römischen Reiches*, dans DEMOUGIN, S., DEVIJVER, H., RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., *L'ordre équestre. Histoire d'une aristocratie (II^e s av. J.-C. - III^e s ap. J.-C.)*. Actes du colloque international (Bruxelles-Leuven, 5-7 octobre 1995), Rome, 1999 (Collection de l'École française de Rome, 257), p. 31-78.

NELIS-CLEMENT, J. et FRANCE, J., *Tout en bas de l'empire. Les stations militaires et douanières, lieux de contrôle et de représentation du pouvoir*, dans NELIS-CLEMENT, J. et FRANCE, J., *La statio : archéologie d'un lieu de pouvoir dans l'empire romain*, Bordeaux, 2014, p. 117-245.

PFLAUM, H.-G., *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1960-1961, p. 389-393, 628.

REDDÉ, M., *Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire sous l'Empire romain*, Rome, 1986 (Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, 260), p. 201-203, 370-399.

SABLAYROLLES, R., *Fastigium equestre. Les grandes préfectures équestres*, dans DEMOUGIN, S., DEVIJVER, H., RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., *L'ordre équestre. Histoire d'une aristocratie (II^e s av. J.-C. - III^e s ap. J.-C.)*. Actes du colloque international (Bruxelles-Leuven, 5-7 octobre 1995), Rome, 1999 (Collection de l'École française de Rome, 257), p. 351-389.

SABLAYROLLES, R., *Libertinus Miles. Les cohortes de vigiles*, Rome, 1996 (Collection de l'École Française de Rome, 224), p. 70, 494-560.

SCARRE, Chr., *Les Empereurs romains. L'Histoire règne par règne des souverains de la Rome impériale*, Paris, 2012, p. 135.

SCHEID, J. et GRANINO CECERE, M. G., *Les sacerdoces publics équestres*, dans DEMOUGIN, S., DEVIJVER, H., RAEPSAET-CHARLIER, M.-Th., *L'ordre équestre. Histoire d'une aristocratie (II^e s av. J.-C. - III^e s ap. J.-C.)*. Actes du colloque international (Bruxelles-Leuven, 5-7 octobre 1995), Rome, 1999 (Collection de l'École française de Rome, 257), p. 79-189.

SHELDON, R. M., *Renseignement et espionnage dans la Rome antique*, Paris, 2009, p. 220-223, 303, 324-333, 454.

SPEIDEL, M. P., *Die Denkmäler der Kaiserreiter equites singulares Augusti*, dans *Beihefte der Bonner Jahrbücher*, n°50, Cologne-Bonn, 1994, p. 361.

SPEIDEL, M. P., *The religion of Iuppiter Dolichenus in the Roman army*, Leiden, 1978, p. 38-75.

STARR, C. G., *The Roman Imperial navy (31 B.C. – 324 A.D.)*, Ithaca, 1941 (Cornell studies in classical philology, 26), p. 53.

THYLANDER, H., *Inscriptions du port d'Ostie*, Lund, 1952, p. 104-106, 163 et 386.

VAN HAEPEREN, Fr., *Cohabitations religieuses à Ostie, port de Rome*, dans BELAYCHE, N. et DUBOIS, J.-D., *L'oiseau et le poisson. Cohabitations religieuses dans les mondes grec et romain*, Paris, 2011 (Religions dans l'histoire), p. 120.

VAN HAEPEREN, Fr., *Les cultes des vigiles d'Ostie et Portus* (sous presse), p. 4 et 5.

VAN HAEPEREN, Fr., *Vie religieuse et horrea : exemples de Rome et d'Ostie*, dans *Archiv für Religionsgeschichte*, Band 12, 2010, p. 243-259.

ZEVI, F., *Ostia. Caserma dei vigili. Scavo sotto il mosaico del vano antistante il Cesareo*, NSA, 1970, Suppl. I, p. 7-41.

VIII. TABLE DES FIGURES

Fig. 1. Localisation d'Ostie et de Portus	p. 4
Fig. 2. Liste des tribuns et sous-préfets des vigiles d'Ostie	p. 15
Fig. 3. Graphique de l'espérance de vie des militaires à Ostie	p. 20
Fig. 4. Chapelle-miniature de <i>Fortuna sancta</i> dans les latrines de la caserne des vigiles	p. 22
Fig. 5. Chapelle de <i>Silvanus</i> dans l'immeuble des Moulins	p. 22
Fig. 6. Inscription funéraire mentionnant Tanit	p. 24
Fig. 7. Colonne au Génie des <i>Castra peregrina</i>	p. 24
Fig. 8. Chapelle des <i>horrea</i> d'Hortensius	p. 24
Fig. 9. Localisation des inscriptions et lieux de culte des militaires à Ostie	p. 25